

Le mot du Maire

Le Conseil Municipal et moi-même formons des vœux de santé, de bonheur et de prospérité. Que 2016 vous donne à réaliser, selon vos espérances, ce que vous désirez tant pour vous que pour vos proches.

Ayons une pensée pour celles et ceux qui sont dans la peine, la souffrance physique et l'isolement.

L'actualité nationale et les événements de Novembre dernier ne nous rassurent pas.

Au niveau local, la fermeture envisagée de l'usine « Pentair » n'est pas de bon augure pour quelques habitants du village. Soutenons les dans les combats pour garder leurs emplois. Soyons toutes et tous SAPAG.

2016 voit l'aboutissement de divers projets dont un columbarium et jardin du souvenir.. Le projet de sécurité routière va démarrer en février prochain tout aussi bien dans le centre du village que dans les hameaux. La rénovation de la rue Gracchus Baboeuf sera aussi au programme .

La continuation des 2 projets phares de la commune : La construction d'un RPC et d'une zone de logements à construire sur le lieu-dit « Le Mesnil » avancent avec le soutien de la CCPH, tant sur le plan administratif que financier.

Nous comptons sur vous tous pour soutenir nos associations et participer à leurs activités ou animations durant cette année..

Meilleurs vœux à toutes et tous. Que la sérénité et le bien vivre ensemble soient au rendezvous .

Sommaire

	Sommure
Page 2	Voeux du Maire
Page 2	Sommaire
Page 3 à 6	Compte rendu Conseil Municipal en date du 15/12/2014
Page 7 à 10	Compte rendu Conseil Municipal en date du 24/02/2015
Page 11 à 12	Compte rendu Conseil Municipal en date du 20/03/2015
Page 13 à 16	Compte rendu Conseil Municipal en date du 03/04/2015
Page 17 à 21	Compte rendu Conseil Municipal en date du 27/05/2015
Page 22 à 23	Compte rendu Conseil Municipal en date du 12/06//2015
Page 23 à 27	Compte rendu Conseil Municipal en date du 07/07//2015
Page 28 à 30	Compte rendu Conseil Municipal en date du 22/09//2015
Page 31 à 33	Rappel des événements 2015
Page 33	Prévision des manifestations 2016 à Monchy-Lagache.
Page 34 Page 35 Page 36 Page 37 à 38 Page 39 page 40	État Civil de l'année 2015 Association : Judo-Clubde Monchy-Lagache Association : Tennis-Club de Monchy-Lagache Bibliothèque-Médiathèque. Association : Société de chasse.de Monchy-Lagache Le RPC (avancement du dossier)
page 41	Nos projets pour la Commune. Informations de l'UNICEF

Commune de Monchy-Lagache Compte rendu de la réunion du lundi 15 décembre 2014 à 19h30

Approuvé lors du Conseil municipal en date du 24/02/2015

Présents: (P LEVERT (Maire) – Y.BRESOUS- M CAPON -J.HAPPE – JC.ISTE -O BLERIOT A,BORRUECO

-R.CAILLEUX- -- P.DUPONT- P.GOURLIN-JB.GRU E.HUBERT- E.PIST- D.WILLEMAN

<u>Absent excusé</u>: D.RIGOLIN (pouvoir à PLEVERT) secrétaires de séance A,BORRUECO et JC.ISTE

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Délibération : : Subvention SPA 2014 Délibération : Convention SICAE

Délibération : Décision modificative (remboursement OAT)

Délibération: Rémunération des heures TAP

Délibération : Baux : attribution des parcelles renouvelables.

Délibération: Versement Subvention CCAS (2014)

Questions diverses.

Point N° 1 Approbation des derniers comptes-rendus des réunions précédentes.

Compte rendu du vendredi 03/10/2014

Ce compte rendu fait l'objet de vives observations de la part d'un Conseiller Municipal Afin d'éviter un blocage de la réunion M le Maire accepte de soumettre à l'approbation du Conseil un compte rendu modifié

.Le compte rendu est adopté par 7 voix pour 6 absentions et 2 voix contres

contre: (E.HUBERT-JC.ISTE)

abstention: O BLERIOT A, BORRUECO - R. CAILLEUX P. DUPONT P. GOURLIN- E. PIST

pour: Y.BRESOUS- M.CAPON-J.HAPPE- JB.GRU- P LEVERT D.WILLEMAN-

D.RIGOLIN(délégation)

Compte rendu du vendredi 10/10/2014

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Point N° 2 Délibération : : Subvention SPA 2014

SPA Société Protectrice des Animaux

M le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'une convention liant la Commune de Monchy-Lagache et la SPA existe plusieurs années.

Sous la précédente mandature le renouvellement de la convention aurait dû être signée pour 2014 sur la base de 266,80 € (soit 0,40€ par 667 habitants) et 18 € pour enlèvement de chiens errants.

Cette convention de régularisation pour 2014 est adoptée à unanimité

Point N° 3 Délibération : Convention SICAE

SICAE Société d'Intérêt Collectif Agricole d'Électricité

M le maire fait lecture du renouvellement du contrat d'entretien passé avec la SICAE (Société

d'Intérêt Collectif Agricole d'Électricité) Cette convention est renouvelable tous les 3 ans.

Mise aux voix, le renouvellement de la convention est adoptée à l'unanimité..

<u>Point N°4:</u> Délibération : Décision modificative (remboursement OAT)

OTA: Obligation Assimilable du Trésor

M le maire, alerté par le Trésorier Payeur Général, informe le Conseil que suite à une vente d'OAT en 2007, toutes les écritures comptables relatives à cette transaction n'ont pas été passées. Afin de régulariser ces écritures un transfert de crédit de 16 610€ est nécessaire du chapitre 011 article 17 au chapitre 67 article 673.

Mise aux voix, cette Décision Modificative est adoptée à l'unanimité..

Point N° 5 : Délibération : Rémunération des heures TAP

TAP: Temps d'Activités Périscolaires

-

M le maire donne la parole à M HAPPE adjoint chargé de ce dossier. Ce dernier remet un bilan financier pour la période du 01/09/ au 15/12/2014.

<u>Fréquentation</u> en hausse durant la deuxième période (Novembre Décembre)

- lundi : 22 enfants répartis dans 2 ateliers
- mardi 22 enfants répartis dans 2 ateliers
- jeudi 33 enfants répartis dans 2 ateliers encadrés par 3 personnes.
- vendredi 22 enfants répartis dans 2 ateliers

Situation financière : Elle est saine.

La participation financière de l'État devrait permettre d'assurer tous les frais de ces activités périscolaires

Cet équilibre financier sera réalisé avec les reversements des dotations d'État versées aux communes adhérentes au SISCO de la Vallée de l'Omignon

M HAPPE demande aux membres du conseil d'autoriser le paiement par la commune des heures faites par

- unProfesseur des écoles
- au taux réglementaire selon le décret 66,787 du 14/10/1966 (taux horaire des études surveilles).
- et d'accepter de lui verser le taux plein

Les 2 demandes sont acceptées à l'unanimité.

Un animateur territorial : (Animatrice médiathèque) de majorer de 50% les heures réalisées pour compenser les temps de préparation nécessaires à la mise en place de ces activités. <u>La proposition est acceptée à l'unanimité.</u> **Mme Christine RETOURNÉ** (ATSEM). Pour le moment elle complète ainsi son service SISCO.

Un reversement financier est prévu au SISCO

<u>RPC</u> le choix d'implantation éventuelle entre Croix-Moligneaux et Monchy-Lagache devrait être connu pour la mi janvier.2015.-

<u>Délibération N° 6</u>: Baux : attribution des parcelles renouvelables.

M le Maire informe les membres du conseil que lors de la dernière réunion d'adjoints en date du 20/11/2014, il a été décidé à unanimité de proposer au vote du conseil les résolutions suivantes

Chemin Tétard

renouvellement du bail à Nicolas RIGAUX pour 18 ares renouvellement du bail à Nathalie HENRI-LEFEVRE pour 9,80 ares.

Pour l'attribution des baux à RIGAUX Nicolas et Nathalie HENRI-LEFEVRE : oui à l'unanimité

Parcelles de 17 à 24 d'une part et de 32 à 37 d'autre part d'une superficie de 93,52 ares.

Ces parcelles ne seront pas attribuées pour 2015 en attendant les suites à donner pour d'éventuels moyens d'échanges pour les acquisitions peut-être nécessaires de nouveaux terrains dans le cadre du RPC.

Nous procédons pour cette année à un gel d'attribution.

Pour le gel des attributions des parcelles : 17 à 24 et 32 à 37

Mise au vote ce gel d'attribution est adopté par 9 voix pour, 4 abstentions et 2 contre.

contre: M.CAPON - R.CAILLEUX pour -Y.BRESOUS -P.DUPONT P.GOURLIN--J.HAPPE-- JC.ISTE-P LEVERT E.PIST- N- D.RIGOLIN(délégation)- D.WILLEMAND Abstention- JB.GRU- A,BORRUECO-E.HUBERT- O BLERIOT

Point N° 7: Délibération : Versement Subvention CCAS (2014)

CCAS: Centre Communal d'Action Social

M le Maire donne la parole à MY BRESOUS Vice-Président du CCAS.

Ce dernier informe les membres du Conseil que pour 2014 la subvention de 3000€ n'a pas été votée par le conseil municipal précédent.

Il demande donc une régularisation.

Mise aux voix, cette régularisation est adoptée à l'unanimité...

Point N° 8: Questions diverses.

A ce moment M le maire s'enquiert de savoir s'il y a des questions diverses.

Personne ne prenant la parole, M le maire reprend la parole pour les informations suivantes.

Situation du secrétariat de Mairie.

Aurore qui a assuré le remplacement de Pascale depuis décembre 2013 et qui a ensuite travaillé en doublette avec elle à compter du 12/11/2014 a trouvé un poste de secrétaire à plein temps près de chez elle à date d'effet au 01/01/2015.

Cette nouvelle situation nous oblige à une nouvelle organisation dont des horaires réduits d'ouverture au public ainsi qu'à un réaménagement des horaires et missions d'autres personnels employés par la commune.

Demande de la famille de DUPARCO Thierry

M le Maire informe les membres du conseil qu'il a répondu favorablement à une demande de bornage de propriété route du jeu de paume propriété appartenant à la famille Duparcq,

Le devis estimatif s'élève à 2916€ il sera à charge pour 50% à la famille DUPARCQ et à 50% à charge de la commune.

Entrevue avec le député

Thierry DUPARCQ, et J-B GRU (au titre de représentant syndical de la profession agricole) d'une part M le Maire, et J HAPPE J (2ème Adjoint) d'autre part, ont rencontré M le député de notre circonscription.

Au motif suivant

La famille DUPARCQ Thierry souhaite obtenir la révision du PLU concernant les pâtures sises le long de la rue du jeu de paume dont ils sont propriétaires.

A l'issue de cette réunion M le Député leur demande de se rapprocher de la DDTM.(Direction Départementale des Territoires et de la Mer). Il ne peut intervenir directement car le dossier PLU est toujours soumis à un recours administratif devant la cour d'appel.

Affaire en cours .

Décharge de Foreste

M CAILLEUX René en tant que membre délégué à la Communauté de communes du pays Hamois informe les membres du conseil de sa grande crainte de voir disparaître les services la déchetterie de Foreste ;

Si la décision n'est pas prise pour le 31/12/2014 elle le sera très probablement pour le 31/03/2015.

l'ordre du jour étant épuisé, M le maire lève la séance à 21h50.

Rappel Il est possible à tout administré de notre commune qui le souhaite d'obtenir un rendez-vous avec M le Maire ou un de ses adjoints

(formuler votre demande auprès du secrétariat de mairie.)

Commune de Monchy-Lagache Compte rendu de la réunion du mardi 24 février 2015 à 19h30

Approuvé lors du Conseil municipal en date du 20/03/2015

<u>Présents</u>: (P LEVERT (Maire) A,BORRUECO – Y.BRESOUS - .CAILLEUX - M CAPON - P.DUPONT-P.GOURLIN -J.HAPPE - E.HUBERT – JC.ISTE – E.PIST- D.RIGOLIN D.WILLEMAN

Absents excusés:

O BLERIOT (pouvoir à M CAPON) JB.GRU (pouvoir à P.LEVERT)

Secrétaires de séance A.BORRUECO et JC.ISTE

Ordre du jour :

- ⇒ Approbation du compte rendu de la réunion du 15 décembre 2014
- ⇒ Participation de la commune pour l'année 2015 à la SPA de l'arrondissement de SAINT-QUENTIN
- ⇒ Délégation du droit de préemption urbain institué par la Communauté de Commune du Pays Hamois au profit de la commune de Monchy-Lagache.
 - ⇒ Indemnités allouées pour sonorisations des fêtes.
 - ⇒ Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor.
- ⇒ Approbation de la signature d'un avenant 1 à la convention de co maîtrise d'ouvrage et de financement d'une étude de programmation pour la réalisation d'un regroupement pédagogique concentré (RPC) et choix du site d'implantation d'un RPC.
 - \Rightarrow Gestion des TAP.
 - ⇒ Changement de nom du locataire pour le bail de location d'une pâture.
 - ⇒ Mandatement de dépenses d'investissement avant vote du budget primitif 2015.
 - ⇒ Logement 21 Grande Rue à l'étude.
 - \Rightarrow Informations diverses.

M le Maire ouvre la séance à 19h30.

En préambule, il attire l'attention des membres du conseil sur le document joint à la convocation (*La vie communale de 2014*). Ce document concerne l'approbation du procès-verbal de séance.

Point N° 1 Approbation du compte rendu de la réunion du 15 décembre 2014

Le compte rendu est adopté par 11 voix pour 1 abstention et 3 voix contres

contre: O BLERIOT- R.CAILLEUX - M.CAPON

abstention: P.DUPONT

pour : A.BORRUECO – Y.BRESOUS – J.HAPPE - E.HUBERT- P.GOURLIN - JB.GRU- JC.ISTE - P

LEVERT - E.PIST - D.RIGOLIN - D.WILLEMAN

Point N° 2 Participation de la commune pour l'année 2015 à la SPA de l'arrondissement de SAINT-QUENTIN

M le Maire fait part aux membres du conseil de l'augmentation des tarifs pratiqués par la SPA.

Il donne lecture de la délibération faisant acte de cette augmentation.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Point N° 3 Délégation du droit de préemption urbain institué par la Communauté de Commune du Pays Hamois au profit de la commune de Monchy-Lagache.

M le Maire donne la parole à Y.BRESOUS, Maire Adjoint et membre de la communauté de communes du Pays Hamois.

M le Maire Adjoint informe les membres du Conseil que suite à la modification apportée par la loi ALUR ; la Communauté de Communes qui avait compétence pour le droit de préemption urbain peut transférer cette compétence aux communes ayant un document d'urbanisme(PLU etc....). Il est donc demandé aux membres du conseil municipal d'accepter la délégation du droit de préemption au profit de la commune de Monchy-Lagache.

M le Maire-Adjoint donne lecture du document.

Mise aux voix cette délégation est adoptée par 13 voix pour et 2 voix contre.

Contre: O BLERIOT- M.CAPON

Pour : A.BORRUECO – Y.BRESOUS –R.CAILLEUX – P.DUPONT - J.HAPPE - E.HUBERT-P.GOURLIN - JB.GRU-JC.ISTE - P LEVERT – E.PIST - D.RIGOLIN - D.WILLEMAN

Point N° 4: Indemnités allouées pour sonorisations des fêtes.

M le Maire fait lecture du document.

Ces indemnités concernent deux conseillers municipaux qui sont chargés de la sonorisation des différentes manifestations organisées par la Commune

Cette indemnité s'élève à 160 € annuel pour chacun d'entre-eux

Mise aux voix, cette indemnité est adoptée à l'unanimité des 13 votants Non participation au vote en tant que personnes concernées. : O BLERIOT- D.WILLEMAN.

Point N° 5 : Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor.

M le Maire donne lecture du document de la délibération

En 2012, il avait été accordé le taux maximum. Ce taux est reconduit pour 2015.

Cette indemnité s'élève à 383,74€ annuel

Mise aux voix, cette indemnité est adoptée à l'unanimité

Point N°6: Approbation de la signature d'un avenant 1 à la convention de co maîtrise d'ouvrage et de financement d'une étude de programmation pour la réalisation d'un regroupement pédagogique concentré (RPC) et choix du site d'implantation d'un RPC. M le Maire donne la parole à M HAPPE Maire-Adjoint chargé de ce dossier.

En pièce jointe, M HAPPE commente le document joint à la convocation : (Étude pour la construction d'un RPC au nord du Canton de HAM : compte rendu de la réunion n° 4 du 29 janvier 2015 ; comité de pilotage N°2.)

En résumé sur les 10 communes de départ, seules 7 sont toujours concernées par l'étude.

Athies, Devise et Ennemain ayant refusé de participer financièrement à cette étude contrairement à l'engagement initial).

En conséquent la charge financière est répartie sur 7 communes au lieu de 10.

Pour Monchy-Lagache la participation passe de 4314 € à 6098 €. TTC.

Monchy-Lagache reste porteur de projet en partenariat avec la Communauté de Commune du Pays Hamois qui apporte une aide technique.

La nouvelle répartition financière est adoptée par 13 voix pour et 2 voix contre.

Contre: O BLERIOT- M.CAPON

Pour : A.BORRUECO – Y.BRESOUS –R.CAILLEUX – P.DUPONT - J.HAPPE - E.HUBERT- P.GOURLIN - JB.GRU- JC.ISTE - P LEVERT – E.PIST - D.RIGOLIN - D.WILLEMAN

Ensuite, M HAPPE aborde la deuxième partie de son intervention :

Choix du site d'implantation d'un RPC.

Au terme de la Réunion N° 4 du 29 janvier 2015; les 7 maires présents ont donné leur avis sur le site à retenir

Deux sites en « concurrence » CROIX-MOLIGNEAUX et MONCHY-LAGACHE ;

6 avis favorables pour Monchy-Lagache et 1 pour Croix-Moligneaux.

Le site de Monchy-Lagache est retenu.

Chaque maire concerné est donc invité à consulter son Conseil Municipal.

M HAPPE répond aux diverses questions posées : transports, équipements, sécurisation des abords etc

Un RPC ; c'est créer les meilleures conditions de scolarité pour les enfants.

Lecture condensée de la délibération concernant l'implantation du site du RPC au Nord du Canton de HAM .à la commune de Monchy-Lagache

Mise aux voix, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Point N° 7: Gestion des TAP

TAP: Temps d'Activités Périscolaires.

M le Maire donne la parole à M HAPPE : Maire-Adjoint chargé de ce dossier.

Quelques informations:

- La réversion financière de la commune d'Athies devrait se faire.
- Organisation de plus en plus lourde du fait de l'augmentation croissante des effectifs.
- Certains ateliers comportant 25 participants doivent être pris en charge par 2 personnes afin de respecter les taux d'encadrement (14 ou 17 participants selon les tranches d'âge). Nécessité de renforcer la présence d'encadrants.
- Si la gratuité reste le principe de base pour cette année, il a été décidé de limiter les ateliers à 3 participations au lieu de 4.
- Une nouvelle activité : le Judo (Activité organisée par le Judo Club de Monchy-Lagache)
- L'enveloppe financière fournie par l'État pour cette année devrait suffire.
- En 2015 la dotation de l'État est maintenue sous réserve de fournir un projet éducatif territorial communal ou intercommunal.
- Avis favorable pour modification du volume horaire d'un agent pour assurer l'encadrement des TAP : (augmentation de 3h30).

Point N° 8: Changement de nom du locataire pour le bail de location d'une pâture

M le Maire donne lecture d'un prolongement de bail jusqu'au 31/08/2015 suite au décès du précédent bailleur.

Jusqu'au 31/08/2015 cette poursuite d'un bail existant est attribuée à M D.RIGOLIN.

Ce bail est adopté par 12 voix pour et 2 voix contre sur les 14 votants.

Contre: O BLERIOT- M.CAPON

Pour : A.BORRUECO – Y.BRESOUS –R.CAILLEUX – P.DUPONT - J.HAPPE - E.HUBERT- P.GOURLIN -

JB.GRU- JC.ISTE - P LEVERT - E.PIST - D.WILLEMAN

Non participation au vote en tant que personne concernée. : D.RIGOLIN

Point N° 9: Mandatement de dépenses d'investissement avant vote du budget primitif 2015.

M le Maire donne lecture des acquisitions à effectuer concernant des équipements nécessaires au bon déroulement des activités communales (matériel de bureau, vaisselle)

Mis aux voix, ce mandatement est adopté à l'unanimité.

Point N° 10: Logement 21 Grande Rue à l'étude.

M le Maire informe les membres du conseil qu'avant de pouvoir être loué ce logement a dû faire l'objet de réparations . Grille mal scellée dans le mur ; porte d'entrée principale mal installée (réparations effectuées par notre employé municipal) .

A ce jour le logement est disponible à la location.

Point N° 11: Informations diverses

Élections départementales des 22 et 29 mars 2015

Permanence du 22 mars 2015

· •				
8h à 10h30	J.HAPPE	P.DUPONT	R.CAILLEUX	
10h30 à 13 h	E.HUBERT	D.RIGOLIN	O. BLERIOT	
13h à 15h30	P LEVERT	D.WILLEMAN	P.GOURLIN	
15h30 à 18 h	A.BORRUECO	Y.BRESOUS	JC.ISTE	

Permanence du 29 mars 2015

8h à 10h30	J.HAPPE	P.DUPONT	R.CAILLEUX
10h30 à 13 h	E.HUBERT	D.RIGOLIN	JC.ISTE
13h à 15h30	13h à 15h30 P LEVERT		P.GOURLIN
15h30 à 18 h	A.BORRUECO	Y.BRESOUS	M.CAPON

M Y.BRESOUS souhaiterait que les Conseillers absents au conseil de ce jour puissent prendre les permanences de M le Maire.

M le Maire donne lecture d'une demande qui lui a été adressée pour installation d'une friperie itinérante sur la commune de Monchy-Lagache. Une réponse négative sera faite au demandeur.

M le Maire informe d'un entretien téléphonique de M RICHET Maire-Adjoint de- la commune d'OFFOY ; représentant de la CCPH au SMITOM nous informant de la possibilité de faire gratuitement l'acquisition d'1 ou 2 poules (1 pour un célibataire, 2 pour un couple) comme agent d'élimination des déchets organiques.

Réponse positive de M le Maire.

Le SMITOM nous fournira les renseignements nécessaires pour l'inscription et la publicité.

Une visite du pôle culturel de Ham (médiathèque et conservatoire de musique) sera organisée le 28 mars dans la matinée. Cette invitation concerne le Conseil Municipal ainsi que les habitants de la commune.

Un conseiller fait remarquer qu'il y a un manque sérieux de sécurité car l'entreprise qui est en charge de l'enfouissement des lignes électriques entre la Râperie et Flez n'assure pas une circulation alternée. La nuit ou par temps de brouillard la chaussée rétrécie devient accidentogène en cas de croisement de véhicule.

M le Maire informe le Conseil que ce jour, un chat a été retrouvé tué par balle rue de la Râperie.

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire lève la séance à 21h3

Rappel Il est possible à tout administré de notre commune qui le souhaite d'obtenir un rendez-vous avec M le Maire ou un de ses adjoints

(formuler votre demande auprès du secrétariat de mairie.)

Commune de Monchy-Lagache Compte rendu de la réunion du vendredi 20 mars 2015 à 19h.

approuvé lors du Conseil municipal en date du 03/04/2015

<u>Présents</u>: (P LEVERT (Maire) O BLERIOT -A,BORRUECO -Y.BRESOUS -.CAILLEUX - M CAPON - P.DUPONT -P.GOURLIN -JB.GRU -J HAPPE -- JC.ISTE -- D.RIGOLIN .

Absents excusés:

D.WILLEMAN: (pouvoir à D.RIGOLIN)

E.HUBERT: (pouvoir à JC.ISTE)

E.ELLEBOODE née PIST : (pouvoir à P.GOURLIN) Secrétaires de séance A.BORRUECO et JC.ISTE

Présence de Pascale HANNECART Secrétaire de mairie.

Ordre du jour :

- ⇒ Approbation du compte rendu de la réunion du 24 Février 2015.
- ⇒ Approbation du compte administratif 2014 et affectation des résultats.
- ⇒ Approbation du compte de gestion 2014
- ⇒ Vote de la contribution au CCAS de Monchy-Lagache

M le Maire ouvre la séance à 19h 15...

En préambule, il demande une modification de l'ordre du jour ; cette modification concerne une modification du budget 2014 pour installation de 2 sèche-mains. (Modification approuvée à l'unanimité).

Point N° 1 Approbation du compte rendu de la réunion du 24 Février 2015.

Le compte rendu est adopté par 12 voix pour et 1 abstention.

abstention: M.CAPON

pour : A.BORRUECO – R.CAILLEUX Y.BRESOUS –P.DUPONT J.HAPPE - E.HUBERT-P.GOURLIN - - JC.ISTE - P LEVERT – E. ELLEBOODE née PIST - D.RIGOLIN - D.WILLEMAN 2 non votants car absents au précédent conseil: O BLERIOT- JB.GRU

Point N° 2 Approbation du compte administratif 2014 et affectation des résultats.

M le Maire donne la parole à Pascale HANNECART Secrétaire de mairie.

Mme la secrétaire informe les membres du Conseil que ce compte administratif a été examiné préalablement par la Commission des finances qui s'est réunie le :13/03/2015

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	371 257,26	953 787,56	1 325 044,82
RECEITES	Titres de recettes émis	131 344,25	623 305,33	754 649,58
DEPENSES	Autoris. budgétaires totales	371 257,26	953 787,56	1 325 044,82
DEPENSES	Mandats émis	135 786,37	513 252,26	649 038,63
Résultat année	Excédent		110 053,07	105 610,95
Resultat affilee	Déficit	4 442,12		
Restes à réaliser	Excédent			
Restes a realiser	Déficit			
Résultat reporté	Excédent		370 624,62	272 140,74

	Déficit	98 483,88		
Résultat cumulé	Excédent		480 677,69	377 751,69
	Déficit	102 926,00		

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET FIN 2014					
	Résultat clôture 2013	Part affectée investissement	Solde d'exécution	Reste à réaliser	Résultat clôture 2014
INVESTISSEMENT	-98 483,88		-4 442,12		-102 926,00
FONCTIONNEMENT	469 108,50	98 483,88	110 053,07		480 677,69
TOTAL	370 624,62	98 483,88	105 610,95		377 751,69

Au moment du vote M le Maire quitte la salle.

Mise aux voix par M le Premier-Adjoint

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité des 14 votants.

Affectation des résultats 2014

L'excédent cumulé en fonctionnement est de 480 677.69€

Le déficit cumulé en investissement est de 102 926,00€

Le besoin de financement en investissement est donc de 102 926,00€

La somme affectée à l'article 1068 en recette d'investissement est de 102 926,00€

Le report en fonctionnement est de 480 667,62€ -102 926,00€ = 377 751,69€

L'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité des 14 votants.

Le vote effectué, M le Maire rejoint l'assemblée.

Point N° 3 Approbation du compte de gestion 2014

M le Maire donne la parole à Pascale HANNECART Secrétaire de mairie

Mme la Secrétaire de Mairie distribue à chaque membre du Conseil Municipal les 2 documents transmis par la Trésorerie de HAM-NESLE

- les résultats budgétaires de l'exercice 2014.
- Les résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

<u>Point N° 4:</u> Vote de la contribution au CCAS de Monchy-Lagache.

M le maire informe les membres du conseil qu'il y a eu une augmentation sensible des demandes d'aide. sociale

Il donne lecture de la demande de contribution au CCAS de Monchy-Lagache.

Cette contribution s'élève à 2000€.

Le Conseil municipal vote à unanimité cette subvention de 2000 € pour le CCAS de la commune.

Point N° 5: Mandatement de dépenses d'investissement avant vote du BP 2015

M le Maire propose une nouvelle dépense d'investissement pour un montant de 1500€ afin d installer deux sèche-mains à destination des enfants des écoles.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité cette dépense de 1500 €.

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire lève la séance à 19h52.

Commune de Monchy-Lagache Compte rendu de la réunion du vendredi 03 Avril 2015 à 18h.

Approuvé lors du Conseil municipal en date du 27/05/2015

<u>Présents</u>: (P LEVERT (Maire) -A,BORRUECO -Y.BRESOUS -.CAILLEUX - M CAPON - E.ELLEBOODE - P.GOURLIN - JB.GRU -J HAPPE - E.HUBERT- JC.ISTE - D.RIGOLIN .

Absents excusés:

D.WILLEMAN: (pouvoir à D.RIGOLIN) OBLERIOT: (pouvoir à M CAPON)

Retardataire excusé : P.DUPONT (arrivé à 18h44)

Secrétaires de séance A.BORRUECO et JC.ISTE

<u>Présence de</u> Pascale HANNECART Secrétaire de mairie. M. MATHIEU Trésorier Municipal.

Ordre du jour :

- ⇒ Approbation du compte rendu de la réunion du 20 Mars 2015.
- ⇒ Budget 2015 et vote des taux d'imposition 2015.
- \Rightarrow Budget lotissement 2015.
- ⇒ Versement de la contribution au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) de la région de Péronne de l'année 2015.
 - ⇒ Vote des subventions aux associations pour l'année 2015
 - ⇒ Informations diverses
 - Présentation de la nouvelle solution de téléphonie communale.
 - Compte-rendu de la réunion d'information sur l'application du droit du sol.
 - Appel au soutien à Amiens Capitale Administrative.

M le Maire ouvre la séance à 18h05

En préambule, il demande deux ajouts à l'ordre du jour ;

<u>Ajout n°1</u>: Adhésion au groupement de commandes proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels

Ajout n°2: Dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies » Ces 2 ajouts à l'ordre du jour sont approuvés.

Point N° 1 Approbation du compte rendu de la réunion du 20 mars 2015.

Le compte rendu est adopté par 12 voix pour et 2 abstentions.

abstentions: M.CAPON - O BLERIOT

pour : A.BORRUECO – R.CAILLEUX - Y.BRESOUS – J.HAPPE - E.HUBERT- P.GOURLIN - -JB.GRU- JC.ISTE - P LEVERT – E. ELLEBOODE - D.RIGOLIN - D.WILLEMAN

Arrivée de M MATHIEU à 18H12.

Point N° 2: Budget 2015 et vote des taux d'imposition 2015.

M le Maire donne la parole à M. MATHIEU Trésorier Municipal.

M MATHIEU informe les membres du Conseil qu'il faut d'abord approuver les taux d'imposition 2015 avant qu'il ne présente le budget 2015.

Il donne lecture des différents taux d'imposition 2014 et informe qu'en accord avec la commission des finances qui s'est réunie le 26 mars 2015 les taux d'imposition 2015 restent identiques à ceux de 2014.

Mise au vote cette proposition de maintien des taux 2014 est approuvée à l'unanimité

Ensuite M MATHIEU donne lecture du budget 2015 par chapitre.

Il constate que certaines dotations d'état (reçues ces derniers jours) ont baissé par rapport au prévisionnel.

Une baisse des crédits d'État d'environ 13 000 € est constatée.

M MATHIEU répond aux différentes interrogations de quelques Conseillers et précise qu'un budget est un acte de prévision qui minore les recettes et tend à majorer les dépenses .

Mis au vote le budget 2015 est approuvé par 12 voix pour et 2 abstentions.

abstention: M.CAPON - O BLERIOT

pour: A.BORRUECO - R.CAILLEUX - Y.BRESOUS - J.HAPPE - E.HUBERT- P.GOURLIN -

JB.GRU- JC.ISTE - P LEVERT - E. ELLEBOODE - D.RIGOLIN - D.WILLEMAN

Point N° 3 Budget lotissement 2015.

Arrivée de P DUPONT (18h44)

En vue d'éventuelles acquisitions,ou échange de terrain ou aménagements fonciers une provision de 30 000€ est décidé pour le lotissement dit <u>Le MESNIL</u> (lieu d'implantation de l'éventuel RPC)

Mise au vote le Budget lotissement 2015 est approuvé par 13 voix pour et 2 abstentions.

abstentions: M.CAPON - O BLERIOT

pour : A.BORRUECO – R.CAILLEUX - Y.BRESOUS –P.DUPONT - J.HAPPE - E.HUBERT-P.GOURLIN - JB.GRU - JC.ISTE - P LEVERT – E. ELLEBOODE - D.RIGOLIN - D.WILLEMAN

Départ de M MATHIEU à 18h45 avec les remerciements de M le Maire

<u>Point N° 4: Versement de la contribution au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire</u> (SIVOS) de la région de Péronne de l'année 2015.

M le Maire informe les membres du conseil qu'il y a une augmentation d'environ 30% de la contribution de notre commune au financement de ce SIVOS (comme toutes les autres communes).

Contribution 2015 : 1828,64 €

Il donne la parole à JC ISTE : délégué suppléant à ce SIVOS qui informe les membres du conseil que cette augmentation est due à une diminution sensible des fonds de réserves du SIVOS. Pendant de nombreuses années les contributions communales sont restées stables ; on a utilisé ces réserves pour combler le déficit de fonctionnement. Les réserves s'épuisant il faut augmenter les cotisations.

Mise au vote cette contribution 2015 au SIVOS est approuvée à l'unanimité

<u>Point N° 5: vote pour l'a</u>dhésion au groupement de commandes proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (ajout N° 1 à l'ordre du jour) M le maire donne lecture de la convention de groupement de commandes pour la passation d'un marché de prestation de services pour la réalisation de documents uniques d'évaluation des risques professionnels et demande l'autorisation de signer le bulletin d'adhésion.

Mise au vote cette autorisation est approuvée par 14 voix pour et 1 abstention.

abstention: - E.HUBERT

pour : O BLERIOT - A.BORRUECO - R.CAILLEUX - M.CAPON - Y.BRESOUS - P DUPONT J.HAPPE -- P.GOURLIN - JB.GRU- JC.ISTE - P LEVERT - E. ELLEBOODE - D.RIGOLIN - D WILLEMAN

Point N° 6: vote pour une délibération relative aux dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies » (ajout N° 2 à l'ordre du jour)

M le Maire donne lecture détaillée du document.

Mise au vote cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Point N° 7: Vote des subventions aux associations pour l'année 2015.

M le Maire donne la parole à Y Bresous maire-adjoint chargé du jumelage franco-allemand..

La commune doit accueillir les représentants allemands le dernier week-end d'Avril et ce dans le cadre du 3O ème anniversaire de la création du jumelage.

Aucune somme ne sera allouée dans le cadre des associations, le jumelage devenant une commission communale.

Tableau de répartition des subventions allouées aux associations année 2015.

INTITULE	Pour mémoire : montants votés en 2014 (en €)	Montants votés en 2015 (en €)
Comité de jumelage	0	0
Gymnastique volontaire	600	600
Tennis-Club	400	400
Club du 3ème age de l'Omignon	450	450
A.D.M.R	700	700
Amicale des 2 étangs	600	600
Section des ACPG-CATM	300	300
Coopérative scolaire	1000	1000
La Vie Livre	100	100
AS. Valentin HAUY	50	50
Alcool Assistance	50	50
Comité des fêtes	1500	1500
Association des jeunes de Monchy-Lagache	800	700
Voyage scolaire ACPG	600	0
MTDA	200	200
Famille Rurales Athies- Ennemain	150	200
Association des Services Solidaires du Pays Hamois	100	150
SOMME TOTALE	7600	7000

Mis au vote le tableau de répartition des subventions aux associations est approuvé à l'unanimité.

Point N° 7: Informations diverses

- Présentation de la nouvelle solution de téléphonie communale.

M le Maire donne la parole à R.CAILLEUX Conseiller Municipal et technicien en téléphonie. Ce dernier précise que notre contrat de téléphonie se termine en juin 2015. Une mise à niveau tarifaire et technique s'impose. Un conseiller Orange Pro nous a fait une évaluation correspondant à nos besoins .qui va entrainer :

- un renouvellement du matériel qui sera à la pointe du progrès
- 1 mobile pour l'employé municipal
- un coût annuel d'abonnement inférieur de 600 € à ce que nous payons actuellement..

- Compte-rendu de la réunion d'information sur l'application du droit du sol.

Au 01/07/2015, les services de l'État (DDTM) arrêteront d'instruire les documents concernant le droit du sol; permis de construire, les permis de démolition; etc...

Le Pays Santerre Haut de Somme va prendre cette charge dans ses compétences

Ce service assuré auparavant gratuitement par les service de l'état va avoir un coût qui sera répercuté aux communes en fonction des demandes de permis .

Le Pays Santerre Haut de Somme va devoir embaucher 2 personnes (coût estimatif 80 000 € annuel)

- Appel au soutien à Amiens Capitale Administrative.

M le Maire donne lecture d'une pétition à l'initiative de Mme FOURRE Maire d'AMIENS demandant d'approuver la candidature d'Amiens comme capitale administrative de la nouvelle région Nord-Pas de Calais-Picardie

Carte scolaire

Nous venons d'apprendre qu'il sera probablement retiré un poste de professeur des écoles dans le SISCO de la Vallée de l'OMIGNON.

M le Maire de Monchy-Lagache et des membres du SISCO ont eu un entretien avec l' l'inspecteur Académique Adjoint de la région de Péronne.

Un rendez-vous a été obtenu à Amiens le 14/04/2015 avec M l'Inspecteur Académique de la Somme.

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire lève la séance à 20h30.

Commune de Monchy-Lagache Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du mercredi 27 Mai 2015 à 19h30.

Approuvé lors du Conseil municipal en date du 07/07/2015

<u>Présents</u>: P. LEVERT (Maire) - O. BLERIOT - A. BORRUECO - Y. BRESOUS - M. CAPON - P. DUPONT - E.ELLEBOODE - P.GOURLIN - J HAPPE - E.HUBERT - JC ISTE - D. RIGOLIN - D.WILLEMAN

Absents excusés :

- JB.GRU

- R. CAILLEUX: (pouvoir à P. GOURLIN)

Secrétaire de séance : JC ISTE

Présence de Pascale HANNECART, secrétaire de mairie

Ordre du jour :

- ⇒ Approbation du compte rendu de la réunion du 03 Avril 2015
- ⇒ Décisions Budgétaires Modificatives
- ⇒ Adoption d'une convention (document transmis par mail) avec le Syndicat Mixte du Pays Santerre Haute Somme pour la mise en place d'un service « instruction des autorisations d'urbanisme »
 - ⇒ Location du logement 21 Grande Rue.
- ⇒ Adoption d'une convention avec l'ASA de la rivière Omignon pour la mise à disposition d'un local et de fournitures administratives
 - ⇒ Organisation de la fête communale et subvention accordée aux forains
 - ⇒ Adhésion au projet « Mémoire de nos villages »
 - ⇒ Constitution d'un groupe de travail pour l'aménagement du lotissement « Le Mesnil »
 - ⇒ Fermeture d'une classe : information.
 - ⇒ Adoption d'une proposition de spectacle de la « Lune Bleue » dans la commune
 - ⇒ Révision du tableau des effectifs

M le Maire ouvre la séance à 19h35.

Point N°1 Approbation du compte rendu de la réunion du 03 avril 2015

Le compte rendu est adopté par 11 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

<u>Pour</u>: A. BORRUECO - Y. BRESOUS - R. CAILLEUX - P. DUPONT - J. HAPPE - E. HUBERT - P. GOURLIN - JC.ISTE - P. LEVERT - E. ELLEBOODE - D.RIGOLIN

Contre: M. CAPON

Abstentions: O. BLERIOT - D. WILLEMAN (absents au conseil du 03/04/2015)

Point N°2 Décisions Budgétaires Modificatives

- 1 En 2014, le mandat 154 émis pour régler une facture concernant la rénovation et l'aménagement du logement communal 21 Grande Rue à Monchy-Lagache a été imputé par erreur à l'article 2315. Ces travaux étant terminés, afin de régulariser cette erreur d'imputation, il convient d'effectuer une ouverture de crédits.
- Section d'investissement Recettes

Chapitre 23 - Immobilisations en cours

Article 2315/041 - Installations, matériel et outillage techniques + 2 829,00€

Section d'investissement – Dépenses

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

Article 21311/041 - Mairie

+ 2 829,00€

2 - Afin de pouvoir procéder à la régularisation d'opérations comptables (étude de faisabilité projet de sécurisation), il y a lieu d'effectuer un transfert de crédits du chapitre 26 au chapitre 20 de la section d'investissement.

Section d'investissement - Dépenses

Chapitre 26 - Excédent

Article 266 - Excédent

- 16 000.00€

Section d'investissement - Dépenses

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles

Article 2031 - Frais d'études

+ 16 000,00€

3 - Afin de tenir compte de la participation de la FDE80 au financement des travaux d'effacement des réseaux électriques de l'ancienne Poste au croisement de la route de Douvieux, il convient d'effectuer une ouverture de crédits

Section d'investissement - Dépenses

Chapitre 23 - Immobilisations en cours

Article 2315 - Installations, matériel et outillage techniques + 117 419,00€

Section d'investissement - Recettes

Chapitre 13 - Subventions d'investissement

Article 1326 - Subventions d'équipement non transférables + 117 419,00€

Autres établissements publics locaux

4 - La Commune a versé en 2012, 2013 et 2014 à la Communauté de Communes du Pays Hamois des subventions d'équipement au titre du FISAC. Il convient de procéder à l'amortissement du compte 2041512 qui a été affecté. Les montants sont amortis en mode linéaire sur une durée de cinq ans. Afin de passer les écritures d'ordre correspondantes, il convient de réaliser des transferts de crédits entre la section de fonctionnement et la section d'investissement

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement -72€

Recette d'investissement

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement -72€

Dépenses d'ordre de fonctionnement

+72€ Article 6811 - Dotations aux amortissements sur immobilisations

Recettes d'ordre d'investissement

Chapitre 040

Article 28041512 - Subventions d'équipement versées au titre du FISAC +72€

Mises au vote, ces 4 DBM sont adoptées à l'unanimité des 14 votants.

Point N° 3 Adoption d'une convention (document transmis par mail) avec le Syndicat Mixte du Pays Santerre Haute Somme pour la mise en place d'un service « instruction des autorisations d'urbanisme »

M le Maire donne la parole à Y BRESOUS, 1er Adjoint et Vice -Président de la Com de Com du Pays Hamois.

Ce dernier commente succinctement le document envoyé par e-mail. La commune n'a pas la compétence technique pour l'instruction des dossiers d'urbanisme les plus complexes. Elle doit s'appuyer sur des experts, l'état n'assurant plus cette mission à partir du 1er juillet 2015. Il est proposé d'adhérer à cette date au service ADS (autorisations droit des sols) mis en place par le Syndicat Mixte du Pays Santerre Haute Somme et d'approuver la convention relative à la prise en charge de l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols par le Syndicat Mixte du Pays Santerre Haute Somme qui précise le montant à régler par la commune pour chaque type d'acte.

Acte instruit	Coût (en euros)
Certificat d'urbanisme a	54
Certificat d'urbanisme b	108
Déclaration préalable	189
Permis d'aménager	324
Permis de construire	270
Permis de démolir	216

L'adhésion de la commune à ce service ADS ne modifie en rien les compétences et obligations du maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil de ses administrés, la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance des actes, qui restent de son seul ressort.

Mise au vote, la convention est adoptée par 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Pour: A. BORRUECO - R. CAILLEUX - Y. BRESOUS - P. DUPONT - J. HAPPE - E. HUBERT - P.

GOURLIN - JC ISTE - P. LEVERT - E. ELLEBOODE - D. RIGOLIN - D. WILLEMAN

<u>Contre</u>: M. CAPON <u>Abstention</u>: O. BLERIOT

M. le Maire informe les membres du conseil des remarques faites par l'Agence Routière à propos des travaux de sécurisation prévus pour la traversée de la commune. L'Agence routière autorise ces travaux sous réserve de prise en considération de ses remarques : rétrécissement de la chaussée à l'aplomb de l'école maternelle, rapprochement des zones 30 sur Flez ...

Point N°4 Location du logement 21 Grande Rue

M. le Maire donne lecture du projet d'attribution du logement communal 21 Grande Rue. Ce logement de 35,17 m² sera attribué à titre précaire d'un an (renouvelable), pour un montant de 350 € charges non comprises (électricité et eau). Ce logement est proposé à Mme Marie-France MAYEUX qui devra en accepter les conditions fixées.

Mise au vote, cette attribution est approuvée à l'unanimité des 14 votants.

Point N° 5 Adoption d'une convention avec l'ASA de la rivière Omignon pour la mise à disposition d'un local et de fournitures administratives

M. le Maire donne lecture d'un projet de convention entre l'ASA de la rivière l'Omignon et la commune de Monchy-Lagache pour, d'une part, la location d'un local au 1er étage de la mairie (coût annuel de la location 600€) et, d'autre part, la mise à disposition d'une quantité déterminée de fournitures administratives pour 275 € par an. Durée de la convention : 5 ans.

Mise au vote, cette convention est approuvée à l'unanimité des 14 votants.

Point N° 6 Organisation de la fête communale et achat de tickets de manège

M. le Maire informe les membres du Conseil des demandes formulées par les forains. Les 3 familles concernées confirment leur présence à la fête de notre village. L'une d'entre elles sollicite une subvention de 500€.

Le principe de la subvention n'est pas retenue.

Par contre, comme l'an dernier, le conseil municipal fera l'acquisition de 660€ de tickets de manège qui bénéficieront aux enfants des écoles et de la commune le lundi après-midi.

Mise au vote, cette attribution est approuvée à l'unanimité des 14 votants.

La fête sera animée par deux prestations musicales :

le samedi, vers 20 h, la Clique de Ham donnera un concert et

le dimanche après-midi, le groupe Bidon de Corbie assurera un concert de percussions.

Point N° 7 Adhésion au projet « Mémoire de nos villages »

M. le Maire donne lecture du projet présenté par l'association « Mémoire de nos villages » qui permettrait à des habitants de la commune de s'initier à la photo artistique et de constituer une mémoire des activités des habitants.

Ce projet avait déjà été présenté lors de la mandature précédente et refusé vu son coût financier (2000€ par an pendant 3 ans). Ramené à 1000 € pour notre village (+ de 700 habitants), il fait l'objet de remarques de moult conseillers, remarques portant sur l'absence de précisions concernant l'aspect financier, la fréquence des interventions de l'artiste, le nombre de personnes concernées, etc ...

Face aux réactions divergentes du Conseil Municipal, M. le Maire retire ce point de l'ordre du jour.

<u>Point N° 8 Constitution d'un groupe de travail pour l'aménagement du lotissement</u> « Le Mesnil »

M. le Maire donne la parole à J. HAPPE, Maire-Adjoint et chargé du suivi du projet RPC pour notre commune

Il devient urgent que notre commune se détermine sur l'implantation d'un lotissement dans la zone à urbaniser où sera construit le futur RPC. Des infrastructures doivent être réalisées (voiries, réseaux, assainissement, etc.) pour une utilisation rationnelle et partagée entre le RPC et le lotissement.

Un groupe de travail est donc constitué. Il se compose de 6 titulaires et de 2 suppléants.

Titulaires: P. LEVERT (Maire) - Y. BRESOUS - M. CAPON - P. GOURLIN - J. HAPPE -

D.RIGOLIN

Suppléants : A. BORRUECO - P. DUPONT

La secrétaire de mairie sera chargée des comptes rendus de réunion.

Point N° 9 Fermeture d'une classe : information

M le Maire donne la parole à J.HAPPE, Maire-Adjoint chargé des affaires scolaires

Lors d'une entrevue avec le Directeur Académique des services de l'éducation nationale, ce dernier a confirmé sa décision de supprimer un poste de professeur des écoles dans le SISCO de la Vallée de l' OMIGNON (de 5, le nombre de postes passera à 4). Il a alors décidé que le poste supprimé le serait sur la commune de Monchy-Lagache. A la rentrée scolaire 2015, il y aura donc 2 postes implantés sur la commune d'Athies et 2 sur la commune de Monchy-Lagache.

La nouvelle répartition pédagogique a fait l'objet d'une concertation avec les enseignants. Elle reste soumise à l'approbation de l'inspecteur départemental de l'éducation qui prendra la décision finale.

<u>Point N° 10</u> Adoption d'une proposition de spectacle de la « Lune Bleue « dans la commune

La Lune Bleue est une compagnie théâtrale soutenue par le Syndicat Mixte du Pays Santerre Haute Somme et par la Communauté de Communes du Pays Hamois sur ce projet de spectacle. Cette

compagnie est composée d'une vingtaine d'acteurs professionnels.

Elle se propose de jouer une pièce de Théâtre intitulée « l'Ombre » inspirée d'un conte d'Andersen. Cette pièce serait jouée au Foyer Rural les 9 ou 10 octobre.

La participation financière de la commune de Monchy-Lagache serait de 875 €, soit 1/4 du montant total de la prestation (1/2 pour le Syndicat Mixte du Pays Santerre Haute Somme, le 1/4 restant pour la Communauté de Communes du Pays Hamois). La participation des spectateurs serait de 5€ par personne. Le Comité des fêtes serait en charge de son encaissement.

Mise au vote, cette proposition est approuvée à l'unanimité des 14 votants.

Point N° 11 Révision du tableau des effectifs

Pascale HANNECART, secrétaire de mairie, sort de la pièce.

Considérant qu'une modification du tableau des effectifs s'avère nécessaire, pour tenir compte d'un ajustement de la qualification des emplois résultant

- de la réussite au concours de la Fonction Publique Territoriale d'un agent (suppression de l'emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 30 heures 30 hebdomadaires et création d'un emploi de rédacteur à temps non complet à raison de 30 heures 30 hebdomadaires)
- de l'avancement de grade d'un agent (suppression de l'emploi d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet et création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet)

M. le Maire donne lecture du nouveau tableau des effectifs :

Cadres d'emplois / Grades	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Filière administrative Rédacteur Adjoint Administratif	Rédacteur Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe (Agence Postale Communale)	1 à raison de 30 h 30 hebdomadaires 1 à raison de 15 h hebdomadaires
Filière technique Adjoint technique	2 ^{ème} classe	1 à raison de 35 h hebdomadaires 1 à raison de 11 h hebdomadaires
Filière animation Adjoint d'animation	Adjoint d'animation de 1ère classe	1 à raison de 25 h hebdomadaires

Mis au vote, le tableau des effectifs est approuvé à l'unanimité des 14 votants.

Point supplémentaire :

M. le Maire informe les membres du conseil que le prochain Conseil Municipal se déroulera le 12 juin 2015 à 19h30 avec un ordre du jour unique : intervention de Mme Christine CAILLOT, technicienne des sites funéraires.

Mme CAILLOT effectue une inspection de tous les cimetières et nous informera des réglementations particulières concernant ces lieux.

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire lève la séance à 21h58.

Commune de Monchy-Lagache Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 12 juin 2015 à 19h30.

Approuvé lors du Conseil municipal en date du 07/07/2015

<u>Présents</u>: P. LEVERT (Maire) - O. BLERIOT - Y. BRESOUS - R. CAILLEUX - M. CAPON - P. DUPONT - P. GOURLIN - JB GRU - E. HUBERT - JC ISTE - D.RIGOLIN - D. WILLEMAN

Absents excusés : A. BORRUECO

E.ELLEBOODE (pouvoir à D. RIGOLIN)

J HAPPE (pouvoir à P. LEVERT) Secrétaire de séance : JC ISTE

Présence de Pascale HANNECART, secrétaire de mairie

de Mme Christine CAILLOT, Technicienne des sites funéraires.

Ordre du jour :

- ⇒ Intervention de Mme Christine CAILLOT, Technicienne des sites funéraires.
- ⇒ Projet d'aménagements de sécurité dans le centre et les hameaux de la commune. Demande d'aide de l'État au titre des amendes de police, demande de subvention dans le cadre du dispositif IDEAL.

M le Maire ouvre la séance à 19h35, présente Mme CAILLOT et lui donne la parole.

Point N°1 Intervention de Mme Christine CAILLOT, Technicienne des sites funéraires.

Mme CAILLOT travaille en collaboration avec l'Association des Maires de la Somme. Elle travaille pour le cabinet Elabor, cabinet spécialisé dans la mise en conformité des cimetières.

Elle intervient ici ce soir suite à une réunion de l'AMF au cours de laquelle M. le Maire a demandé de bénéficier d'un audit gratuit de notre cimetière.

Quelques points:

- Les archives du cimetière sont obligatoires, tout comme l'établissement d'un inventaire des tombes existantes, des concessions et de leur durée et des terrains disponibles.
- Création d'un ossuaire
- Existence de tombes d'attente.
- Espace pour les indigents.
- Les procédures à respecter scrupuleusement pour d'éventuelles reprises des tombes très endommagées ou en mauvais état d'entretien.
- Responsabilité du Maire pour tout ce qui se passe dans le cimetière.
- Sur les 380 tombes actuelles, 81 sont en mauvais état.

Mme CAILLOT termine sa présentation en proposant au Conseil Municipal le choix entre 3 solutions :

- Ne rien faire
- Accepter la mise complète en conformité du cimetière et des quelques tombes près de l'église (montant 19 740 € HT tout compris)
 - Faire appel à d'autres sociétés.

Sortie de Mme CAILLOT vers 22h40.

M. le Maire donne la parole aux membres du conseil. Après débat, il s'avère que la majorité des

membres du conseil souhaite :

- se donner le temps de la réflexion
- se renseigner sur d'autres intervenants et surtout sur d'autres devis.

M le Maire prend acte.

Point N°2 Projet d'aménagements de sécurité dans le centre et les hameaux de la commune. Demande d'aide de l'État au titre des amendes de police, demande de subvention dans le cadre du dispositif IDEAL.

M le Maire donne la parole à D. RIGOLIN, Maire-Adjoint chargé de la voirie.

Suite à plusieurs réunions de la commission voirie, un projet a été présenté avec l'aide de la société Metris.

Ce projet a été présenté à la DTTM qui l'a approuvé sous réserve de 2 aménagements :

- * remettre devant l'école maternelle un rétrécissement de la chaussée
- * mettre une distance de 120m au niveau des écluses dans le hameau de FLEZ

Montant estimatif des travaux : 100 050€ HT

L'accord du Conseil Municipal est demandé

- pour solliciter une subvention pour ce projet dans le cadre du dispositif IDEAL pour des travaux d'avancée de trottoir et de fourniture et pose de panneaux pour un montant estimatif de 16 650,00 € HT.
- pour solliciter une subvention pour ce projet dans le cadre du soutien exceptionnel proposé par le Conseil Départemental de la Somme pour des travaux de surélévation de plateau, d'écluses décalées et de mise en place de coussins berlinois pour un montant estimatif de 83 400,00 € HT (subvention de 15 000 € maximum pour un projet d'un montant de
 - 75 000 € HT, les travaux doivent débuter avant la fin de l'année et la demande de subvention doit parvenir au Conseil Départemental avant le 31/07/2015 pour passer en commission en septembre).
- pour solliciter une aide de l'État au titre des amendes de police (subvention sur la signalisation).

Ces propositions et les remarques de la DTTM font l'objet de discussions au sein du Conseil.

Mises au vote, les demandes de subventions sont adoptées par 12 voix pour et 2 abstentions.

<u>Pour</u>: P. LEVERT (Maire) - Y. BRESOUS - R. CAILLEUX - P. DUPONT - E.ELLEBOODE (pouvoir) - P. GOURLIN - JB GRU - J. HAPPE (pouvoir) - E. HUBERT - JC ISTE - D.RIGOLIN - D. WILLEMAN

Abstentions: O. BLERIOT - M. CAPON

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire lève la séance à 23h25.

Rappel Il est possible à tout administré de notre commune qui le souhaite d'obtenir un rendez-vous avec M le Maire ou un de ses adjoints (formuler votre demande auprès du secrétariat de mairie.)

Commune de Monchy-Lagache Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal *du mardi 07 juillet 2015 à 19h30*.

Approuvé lors du Conseil municipal en date du 22/09/2015

<u>Présents</u>: P. LEVERT (Maire) - Y. BRESOUS – R. CAILLEUX (part à 20h42) - M. CAPON - P. DUPONT - P. GOURLIN - J.HAPPE - E. HUBERT - JC ISTE - D.RIGOLIN (arrive à 19h48)

Absents excusés:

O.BLERIOT (pouvoir à M.CAPON) A. BORRUECO (pouvoir à P.DUPONT) E.ELLEBOODE (pouvoir à D. RIGOLIN)

JB GRU

Absent: D.WILLEMAN

Secrétaire de séance : JC ISTE - Y.BRESOUS

Présence de Pascale HANNECART, secrétaire de mairie

Ordre du jour :

- Approbation des comptes rendus des réunions des 27 mai et 12 juin 2015
- ➤ Point sur le projet d'aménagement de la zone à urbaniser « Le Mesnil »
- ➤ Conventions entre la commune et le SIVOS de la Vallée de l'Omignon relatives au financement des TAP
- Fixation des taux de promotion pour l'avancement de grade et instauration d'indemnités pour le grade de rédacteur.
- > Présentation du rapport de la SAUR
- ➤ Demande d'avis sur le SCOT de la Com de Com du Pays du Vermandois (consultable en format papier à la mairie sur simple demande)
- > Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad 'AP)
- > Information sur un bail communal

M. le Maire ouvre la séance à 19h35.

Point N°1 : Approbation des comptes rendus des réunions des 27 mai et 12 juin 2015.

Le compte rendu du 27 mai 2015 est adopté par 10 voix pour et 2 abstentions sur les 12 votants.

Abstentions: M.CAPON - O BLERIOT

Pour : P. LEVERT (Maire) -A. BORRUECO - Y. BRESOUS - R. CAILLEUX - P. DUPONT - E.ELLEBOODE - P.-GOURLIN - J HAPPE - E.HUBERT - JC ISTE

Le compte rendu du 12 juin 2015 est adopté par les 11 voix des personnes participant au vote

Pour : P. LEVERT (Maire) - O BLERIOT- A. BORRUECO - Y. BRESOUS - R. CAILLEUX -

M.CAPON - P. DUPONT - E.ELLEBOODE - P.GOURLIN - E.HUBERT - JC ISTE -

Ne participe pas au vote pour absence à cette réunion : J.HAPPE

Arrivée de D.RIGOLIN (19h48). Le nombre de votants est 13.

Point N°2 : Point sur le projet d'aménagement de la zone à urbaniser « Le Mesnil » M le Maire donne la parole à J. HAPPE.

J. HAPPE informe les membres du conseil qu'une réunion de travail s'est tenue le 18 juin. Cette réunion était composée des membres du comité de pilotage constitué le 27 mai ainsi que de représentants de la Com de Com.

Cette étude doit permettre d'envisager une large restructuration du centre bourg, ce qui ne signifie pas une mise en œuvre de la totalité des propositions. En effet, il faut considérer que seuls sont indispensables :

- les aménagements liés à l'implantation du RPC (voirie, assainissement, espace public)
- le transfert de la bibliothèque-médiathèque dans l'actuelle maternelle comme prévu dans le projet du RPC
- le lancement d'un lotissement sur une partie de la zone à urbaniser identifiée initialement comme devant être développée en phase 2 (ce qui nécessitera un aménagement du PLU).

Les autres aménagements qui en découlent doivent nous permettre d'avoir une vision d'ensemble du projet de réaménagement du centre bourg.

La proposition de lancement d'une étude urbaine et pré opérationnelle à l'aménagement du centre bourg et à la requalification de friches est adoptée à l'unanimité des votants. Le Conseil donne tout pouvoir à M. le Maire en ce qui concerne le lancement de la consultation en procédure adaptée conformément aux articles 26 II et 28 du Code des Marchés Publics

A l'unanimité, l'aide du Conseil Départemental de la Somme au titre du volet Habitat de la PACTe est sollicitée sur cette étude urbaine et pré opérationnelle à l'aménagement du centre bourg et à la requalification de friches, au taux de 50% de l'assiette subventionnable HT.

Une autorisation de commencement anticipé de l'étude avant obtention de l'accord de subvention sera demandée.

Point N°3 : Conventions entre la commune et le SIVOS de la Vallée de l'Omignon relatives au financement des TAP.

M le Maire donne la parole à J.HAPPE.

L'état a institué un fonds de soutien en faveur des communes afin de contribuer au développement d'une offre d'activités périscolaires (TAP) au bénéfice des élèves des écoles maternelles et primaires.

Ces aides sont calculées en fonction du nombre d'élèves scolarisés dans la commune et elles sont versées aux communes.

Il est proposé que la commune de Monchy-Lagache reverse l'intégralité des aides perçues (soit

3 200€ pour l'année scolaire 2014-2015) au SIVOS de la Vallée de l'Omignon.

Le reversement au SIVOS de la Vallée de l'Omignon de l'intégralité des aides perçues au titre du « fonds de soutien au développement des activités périscolaires dans le premier degré » et versées par l'État est adopté à l'unanimité des votants et ce, pour tout le temps où perdurera ce mode de financement.

J. HAPPE informe les membres du conseil que depuis septembre 2014, la commune de Monchy-Lagache a dépensé 3 507,61 € pour le fonctionnement des TAP dont elle demande le remboursement auprès du SIVOS de la vallée de l'Omignon (2 449,94 € pour les interventions d'une enseignante, d'un adjoint d'animation et d'un adjoint technique de la commune et 1 057,67 € pour le paiement de factures de matériel et l'intervention d'animateurs agréés).

A l'unanimité des votants, M. le Maire est autorisé à reverser sur le budget communal à l'article 70878 "remboursement de frais" la somme de 1 057,67 € et à l'article 70848 "mise à disposition de personnel" la somme de 2 449,94 € provenant du remboursement par le SIVOS de la Vallée de l'Omignon du montant des dépenses que la commune de Monchy-Lagache a engagées pour l'organisation des TAP durant l'année scolaire 2014-2015.

J. HAPPE informe les membres du conseil que les TAP seront pérennisés pendant 3 ans sous réserve de constituer un Projet Éducatif Territorial (projet constitué et envoyé aux services de l'Inspection Académique).

Point N°4 : Fixation du taux de promotion pour l'avancement de grade et instauration d'indemnités pour le grade de rédacteur.

L'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 a introduit à l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, un dispositif substituant aux quotas d'avancement de grade, précédemment déterminés par les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois territoriaux, la notion de taux de promotion.

En effet, le deuxième alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précise que :

« Le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois, est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade.

Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique »

Vu l'avis émis par le Comité Technique Paritaire en date du 15 juin 2015, M. le Maire propose de fixer à partir du 1^{er} août 2015 à 100% le taux de promotion pour tous les grades fixés au tableau des effectifs de la collectivité.

La proposition est adoptée à l'unanimité des votants.

Mme Pascale HANNECART sort de la salle.

A l'unanimité, le Conseil décide :

 d'instituer l'indemnité d'administration et de technicité, telle que proposée ci-dessous, aux agents stagiaires et titulaires nommés dans les cadres d'emploi énumérés ci-après : filière administrative – rédacteur jusqu'au 5ème échelon – catégorie B – à partir du 1er août 2015

Grade concerné par l'I.A.T.	Montant an- nuel de réfé- rence	Coefficient retenu
Filière administrative Rédacteur jusqu'au 5 ^{ème} échelon inclus	588,69 €	8

 de conserver l'indemnité d'administration et de technicité aux agents stagiaires et titulaires nommés dans les cadres d'emploi énumérés ci-après : filière administrative – adjoint administratif de 1^{ère} classe – catégorie C – échelle 4 instaurée par délibération du 21 novembre 2012

A l'unanimité, le Conseil décide :

 d'instituer l'indemnité d'exercice de mission des préfectures, telle que proposée ci-dessous, aux agents stagiaires et titulaires nommés dans le cadre d'emploi ci-après : filière administrative – cadre d'emploi des rédacteurs – catégorie B

Grade concerné par l'I.E.M.P.	Montant annuel de référence
Filière administrative	1 492 €
Rédacteur	1492€

- de conserver l'indemnité d'exercice de mission des préfectures, telle que proposée ci-dessus, aux agents stagiaires et titulaires nommés dans le cadre d'emploi ci-après : filière administrative – adjoint administratif de 2^{ème} classe – catégorie C – échelle 4 instaurée par délibération du 21 novembre 2012

Mme Pascale HANNECART revient dans la salle.

Point N°5 : Présentation du rapport de la SAUR

M le Maire donne la parole à P.GOURLIN, conseiller municipal qui représente notre commune au SIAEP de la Vallée de l'Omignon dont il est l'un des vice-présidents.

P GOURLIN résume le rapport annuel de la SAUR, fermier du SIAEP.

Aucune situation alarmante:

- légère baisse de la consommation
- eau sanitairement irréprochable avec un taux de nitrate en dessous de la norme autorisée
- volume sorti à la station : 42 820 m³
- quantité réellement consommée : 35 843 m³

donc une perte sur réseau de 6 977 m³, soit un rendement de 87,20% équivalent à une perte de 1m³ par km et par jour.

P GOURLIN rappelle aux membres du conseil l'existence d'un nouveau syndicat depuis le 1^{er} janvier 2014. Ce syndicat, le SIAEP de la Vallée de l'Omignon, est né de la fusion de 3 syndicats (Athies, Croix-Moligneaux et Monchy-Lagache). Il est confronté à un grave problème concernant le forage de Voyennes qui alimente l'ancien syndicat de Croix-Moligneaux car la qualité des eaux n'est pas conforme aux normes actuelles en raison d'un fort taux de nitrate. Un bureau d'études est chargé de faire des propositions pour solutionner notamment ce grave problème. Le coût de cette étude est de 55 000 €.

Le contrat qui lie l'ancien syndicat d'eau de Monchy-Lagache avec la SAUR devait se terminer en 2016, mais la fusion des 3 syndicats entraîne sa prorogation jusqu'en 2021 du fait de l'harmonisation des échéances.

R. CAILLEUX d'astreinte est appelé en urgence par son employeur. Il quitte donc la salle à 20h42 (12 votants).

Point N°6 : Demande d'avis sur le SCOT de la Com de Com du pays du Vermandois (consultable en format papier à la mairie sur simple demande)

M. le Maire informe les membres du Conseil que notre proximité géographique avec le Vermandois nous vaut d'être sollicité par la Com de Com du pays du Vermandois pour donner notre avis sur leur SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).

L'avis de la commune avait déjà été sollicité en 2013 (délibération N°2013/37 du 9 octobre 2013). Le Conseil municipal s'était abstenu par 12 voix. Un élu avait approuvé le projet.

Suite à l'arrêt du projet, la commune de Beaurevoir a émis un avis défavorable considérant que le projet était de nature à compromettre les intérêts de la commune en lui imposant des contraintes excessives. L'arrêt de projet a donc été suspendu. Des modifications ont été apportées et un nouvel arrêt de projet de SCOT est proposé.

Les élus de la commune se sentant à nouveau peu concernés émettent un avis très nuancé par 11 abstentions et 1 voix favorable.

Abstentions: P. LEVERT (Maire) - O BLERIOT - A BORRUECO - M.CAPON - P. DUPONT -

E.ELLEBOODE - P.GOURLIN - J HAPPE - E.HUBERT - JC ISTE - -D.RIGOLIN

Favorable: Y. BRESOUS

Point N°7 : Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad 'AP)

M le Maire informe les membres du conseil d'un courrier de la Com de Com du Pays Hamois concernant la mise en place d'un Ad'AP qui est obligatoire pour tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public qui ne respecteraient pas leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014.

Ce document apportera un cadre juridique sécurisé et s'accompagnera d'un calendrier précis et d'un engagement financier.

La Com de Com va lancer une consultation pour l'élaboration de ce document pour les bâtiments communautaires et souhaite donc faire profiter de cette consultation pour l'élaboration de ce document pour chaque commune membre de la CCPH.

La date butoir de remise de l'Ad'AP est fixée au 27 septembre prochain.

La commune a répondu à la CCPH en envoyant la liste des sites à diagnostiquer sur la commune et pour lesquels une stratégie de travaux sera à établir.

Point N°8: Information sur un bail communal.

M le Maire donne la parole à J.HAPPE.

J.HAPPE fait un rappel aux membres du conseil des différentes parcelles communales concernées par un bail et indique comment fixés les lovers réactualisés annuellement. sont aui sont Pour répondre à une question écrite de M.Capon, il donne lecture d'un courrier de 2006 qui précise que la superficie de la parcelle ZV2 mise en location a été ramenée à 19a 55 ca par suite d'une extension du cimetière. De plus, il précise que, pour être en conformité avec la législation qui régit la location des parcelles inférieures à 50a qui prévoit un bail minimal de 9 ans, le bail sur cette parcelle a été conclu pour une durée de 3 ans renouvelable 2 fois.

Information de M le Maire

M le Maire remet aux membres du conseil un document concernant la Participation Citoyenne – Voisins Vigilants, sujet qui sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Ce document rappelle les conditions dans lesquelles peuvent s'organiser les rapports entre les citoyens, les élus et la gendarmerie.

Il développe les grandes lignes de ce partenariat.

M le Maire rappelle qu'il ne faut pas confondre cette action avec « Voisins Vigilants » qui est une association qui nécessite une inscription.

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire lève la séance à 21h37.

Commune de Monchy-Lagache Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 22 Septembre 2015 à 19h30.

Approuvé lors du Conseil municipal en date du 26/11/2015

<u>Présents</u>: P. LEVERT (Maire) - A. BORRUECO - Y. BRESOUS – R. CAILLEUX - M. CAPON - P. DUPONT - E.ELLEBOODE - P. GOURLIN – JB GRU - J.HAPPE - E. HUBERT - JC ISTE - D.RIGOLIN - D.WILLEMAN

<u>Absent excusé</u>: O.BLERIOT (pouvoir à M.CAPON) <u>Secrétaires de séance</u>: A. BORRUECO - JC ISTE <u>Présence</u> de Pascale HANNECART, secrétaire de mairie

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 07 juillet 2015.
- ➤ Proposition de transfert des compétences du CCAS suit à la loi NOTRE.
- > Contrat Enfance Jeunesse.
- ➤ Point sur le projet de sécurisation routière (autorisation de signature d'une convention).
- Éclairage public (Économie d'énergie).
- Décision budgétaire modificative (FPIC).
- > Création d'une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS).
- > Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).
- ➤ Informations diverses (RPC, aménagement du lotissement).
- Renouvellement d'un bail.
- Questions diverses.

M. le Maire ouvre la séance à 19h35.

En préambule au Conseil municipal, M. le Maire souhaite apporter les précisions suivantes :

Certains conseillers municipaux ont recu un courrier électronique au sujet duquel il tient à les rassurer.

- 1) Avec le concours des services techniques du Pays Santerre Haute Somme chargés de l'Administration du Droit des Sols, une procédure a été engagée en application du règlement du PLU. Elle concerne une construction illégale en zone naturelle.
- 2) Erreur de parcelle, il y a eu lieu. Toutefois, nous avons pu constater qu'une construction était bien présente, donc illégale dans cette zone naturelle.
- 3) La procédure va suivre son cours. Elle est du ressort de la police du Maire. Par conséquent, le Conseil municipal n'a pas à débattre de l'application du règlement du PLU dans le cas qui nous intéresse.

Point N°1 : Approbation du compte rendu de la réunion du 07 juillet 2015

Le compte rendu est adopté par 8 voix pour et 2 contre sur les 10 conseillers ayant participé au vote.

Pour: P.LEVERT (Maire) - Y.BRESOUS - P.DUPONT - P.GOURLIN - J.HAPPE - E.HUBERT - JC ISTE - D.RIGOLIN

Contre: O.BLERIOT- M.CAPON

Ne participent pas au vote pour absence à cette réunion : A.BORRUECO – R.CAILLEUX - E.ELLEBOODE - JB GRU – D.WILLEMAN

<u>Point N°2</u>: Proposition de transfert des compétences du CCAS suite à la loi NOTRe

M le Maire informe les membres du conseil que, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi NOTRe. Si le CCAS est dissous, la commune exercera directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS.

La proposition de dissoudre le CCAS est soumise au vote du conseil.

A l'unanimité des 15 votants le Conseil décide de maintenir le CCAS.

Point N°3: Contrat Enfance Jeunesse

M le Maire donne la parole à Y. BRESOUS (Maire-Adjoint)

Actuellement, pendant les vacances scolaires, il n'existe plus de centre de loisirs sur la commune de Monchy-Lagache. La présidente de Familles Rurales Athies-Ennemain serait favorable à la "création" d'un bi-pôle Athies - Monchy-Lagache. Il comporterait moins de 50 enfants répartis sur les 2 sites (30 à Athies et 20 à Monchy-Lagache) et une seule direction commune, cela sous l'égide de "Familles Rurales Athies-Ennemain".

La commune de Monchy-Lagache s'engagerait à mettre le Foyer Rural à disposition du centre de loisirs tout le mois de juillet et pourrait voter une subvention pour soutenir l'association.

La CAF verserait ainsi d'une part des prestations de service ordinaire (PSO) et Enfance-Jeunesse (PSEJ) d'autre part, sous réserve de signer le Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018, convention tripartite entre la CAF, la CCPH et la MSA.

A l'unanimité des 15 votants le Conseil autorise M. le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018 de la Communauté de Communes du Pays Hamois avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole pour une durée de 4 ans.

<u>Point N°4</u>: Point sur le projet de sécurisation routière (autorisation de signature d'une convention...)

M le Maire donne la parole à D.RIGOLIN (Maire-Adjoint).

Ce dernier informe les membres du conseil que le dossier a pris un peu de retard.

Le Conseil Municipal doit solliciter pour ce projet l'autorisation du Département pour occuper le domaine public routier départemental afin de procéder aux travaux prévus dans le dossier élaboré par le cabinet METRIS. Accord du Conseil Municipal est demandé pour autoriser M. le Maire à signer la convention entre le Département de la Somme et la commune de Monchy-Lagache portant sur la réalisation de ces travaux d'aménagements et de renforcement de la sécurité dans la commune.

A l'unanimité des 15 votants le Conseil autorise M le Maire à signer cette convention.

Point N°5 : Éclairage public (économie d'énergie)

M le Maire donne lecture d'un rapport de la SICAE sur les coûts de l'éclairage nocturne (document joint à la convocation). Actuellement la commune éclaire pendant une durée annuelle de l'ordre de 4000 heures (fonctionnement permanent) pour un coût de 11 692€ TTC.

Une extinction de l'éclairage de 23h à 4h du matin limiterait le coût estimatif à 7 554€ TTC (durée annuelle d'éclairage réduite à 2 100h).

Une extinction de l'éclairage de minuit à 4h du matin limiterait le coût estimatif à 8 288€ TTC (durée annuelle d'éclairage réduite à 2 500h)

Après débats, M le Maire propose un éclairage semi-permanent avec coupure de l'éclairage public de 23 h à 4 h du matin (économie prévisionnelle : 4138 € TTC).

Cette proposition est adoptée par 14 voix pour et 1 voix contre.

<u>Pour</u>: P. LEVERT (Maire) - O.BLERIOT - A.BORRUECO - Y.BRESOUS - M.CAPON - P.DUPONT - E.ELLE-BOODE - P.GOURLIN - JB GRU - J.HAPPE - E.HUBERT - JC ISTE - D.RIGOLIN - D.WILLEMAN

Contre: R. CAILLEUX

Point N°6: Décision budgétaire modificative (FPIC).

Au titre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour l'exercice 2015,

- 6 104 € doivent être versés à la commune (article 7325)
- 6 412 € doivent être prélevés à la commune (article 73925).

En 2014, la commune avait versé 4 553 €. L'augmentation de la participation de la commune est donc d'un peu plus de 40% par rapport à l'année dernière.

Afin de pouvoir régler la participation de la commune, il y a lieu d'abonder l'article 73925 de 1 500 € par prélèvement sur les dépenses imprévues de fonctionnement.

A l'unanimité des 15 votants le Conseil adopte cette DBM.

Point N°7: Création d'une (IFTS).

Mme Pascale HANNECART sort de la salle.

Suite à la réussite au concours de rédacteur, Mme la secrétaire qui a accepté le poste de rédactrice à Monchy-Lagache ne peut plus prétendre à l'IAT (Indemnité d'administration et de technicité).

Il est proposé d'instaurer l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires pour les rédacteurs à partir du 6ème éche-

A l'unanimité des 15 votants le Conseil décide d'instaurer l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires pour les rédacteurs à partir du 6ème échelon.

Mme Pascale HANNECART revient dans la salle.

<u>Point N°8</u>: Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

M le Maire fait remettre à chaque membre du conseil un exemplaire de la proposition de convention, entre la Communauté de Communes du Pays Hamois et la commune, constitutive d'un groupement de commandes pour l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Après échange des points de vue, M le Maire met au vote la signature de cette convention.

L'autorisation d'adhérer à un groupement de commandes pour l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée et de solliciter auprès des Services de l'État un délai supplémentaire pour déposer l'Ad'AP est adoptée par 12 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

Pour: P. LEVERT (Maire) - A.BORRUECO - Y.BRESOUS - P.DUPONT - E.ELLEBOODE -

P. GOURLIN - JB GRU - J.HAPPE - E.HUBERT - JC ISTE - D.RIGOLIN - D.WILLEMAN

Contre: O.BLERIOT - M.CAPON.

<u>Abstention</u>: R.CAILLEUX

<u>Point N°9</u>: Informations diverses (RPC, aménagement du lotissement).

M le Maire donne la parole à J.HAPPE (Maire-Adjoint)

RPC

M HAPPE informe les membres du conseil que le projet suit son cours. Une réunion a eu lieu le 10 septembre et une autre est au programme le 25 septembre. Un examen détaillé du financement sera étudié par les 7 communes adhérentes au RPC. Ensuite chaque commune devra délibérer.

Coût prévisionnel entre 2,2 et 3,2 millions d'euros en fonction des arbitrages qui seront étudiés.

La commune de Monchy-Lagache aura à sa charge la voirie et l'aménagement de la médiathèque.

<u>Point N°10</u>: Renouvellement d'un bail.

En préambule, M. le Maire propose aux membres du conseil qu'un vote à bulletin secret décide de l'attribution de cette location entre les 3 personnes candidates.

7 autres membres du conseil rejoignent cette proposition et demandent le vote à bulletin secret qui est adopté par 8 voix (5 étant nécessaires).

Avec 10 voix, le bail est accordé à D.RIGOLIN pour une durée de trois années à compter du 1^{er} octobre 2015, renouvelable deux fois par tacite reconduction sauf décision contraire d'une des deux parties notifiée par écrit trois mois avant la date d'échéance.

Pour information: Mme Anne TARDIEU: 3 voix

M. et Mme Laurent LETELLIER: 1 voix

D.RIGOLIN n'a pas participé au vote.

Point N°10 : Questions diverses

Les questions posées concernant l'inutilisation d'un TBI (Tableau Blanc Interactif) et l'augmentation sensible des coûts de la collecte des déchets ne relevant pas de la compétence du conseil municipal, il ne peut être répondu à ces questions.

Abandon manifeste de la propriété sise 1 rue de Devise : la procédure n'est pas encore terminée. La recherche des héritiers est toujours en cours et le projet doit être finalisé.

Opération brioche du 05 au 11 octobre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h40.

Rappel des événements 2015

Représentation Théâtrale du samedi 14 février 2015

Présentée par le Judo Club de Monchy-Lagache la pièce "**La Mandarine** » a ravi les spectateurs présents Cette comédie de Robert Thomas a été interprétée par le <u>Manteau d'Arlequin</u> de ST-Quentin.

Traditionnelle chasse aux oeufs de Pâques 2015

Organisée par L'A.J.M.L, elle s'est déroulée sous un soleil radieux le samedi 04 Avril après-midi sur le terrain de football. Elle s'est adressée à tous les enfants de la commune scolarisés jusqu'au CM2

Trentenaire du Jumelage franco-allemand des 25 et 26 Avril 2015

Pendant ces deux jours nous avons, pour certains retrouver, pour d'autres découvrir nos amis de DUNZWEILER

Ont ainsi alterné moments officiels, découverte du musée des métiers d'antan de Saint-Quentin, et repas conviviaux. Chacun a pu apprécié la convivialité des ces instants et le plaisir de les partager ensemble. Photos disponibles sur notre site : monchy-lagacheinfomairie.fr

Cérémonie du 08 mai 2015

Encore une fois, un très grand MERCI aux élèves et aux enseignants du Regroupement Scolaire pour leur participation à la cérémonie de ce 8 mai et surtout pour la très haute tenue de tous.

Feu de la Saint Jean 2015 : 20 mai

L'amicale des 2 étangs organise son feu de la Saint Jean depuis 1997.

Une soirée appréciée de tous, merci aux membres d'autres associations et à tous les bénévoles qui ont aidé à sa réussite.

Photos disponibles sur notre site : monchy-lagacheinfomairie.fr

Fête de la Saint-Pierre : 27/28/29 juin

<u>Samedi 27 juin</u> Exposition de tracteurs anciens, réderie, défilé de la batterie- fanfare de HAM, barbecue, frites et fête foraine ont animé cet après-midi où bonne humeur et convivialité ont été à l'honneur. <u>Dimanche 28 juin:</u> Prestation de la société « Les bidons de CORBIE » ; surprenant concert qui a captivé l'assemblée . Attractions foraines

<u>Lundi 29 juin</u>: Continuation de la fête foraine avec tours de manège offerts aux enfants de la commune par les forains, des commerçants et la Municipalité.

Fêtes et commémoration des 13 & 14 juillet 2015

<u>Barbecue du 13 juillet au soir</u> : Une nombreuse assistance a pu passer un moment convivial . Au menu : saucisses, merguez tranches de lard ainsi que boissons variées.

<u>Feu d'Artifice</u>: Il rencontre toujours autant de succès. Félicitations aux artificiers.

<u>Cérémonie au monument aux morts</u> le 14 juillet .Beaucoup de nos concitoyens se sont déplacé pour cette cérémonie . Un verre de l'amitié à été servi au stade.

<u>Animations du 14 juillet</u>: Traditionnels jeux sur le terrain des sports. Merci aux associations d'avoir animé les stands

Photos disponibles sur notre site : monchy-lagacheinfomairie.fr

Opération brioches 2015

Elle s'est déroulée du 05 au 11 octobre 2015.

Sous la responsabilité de Geneviève PRESTEL aidée d'une équipe de bénévoles du village elle a permis de récolter 828,30 € et déduction faites des achats de brioches de remettre 603,80 € au profit exclusif des PAPILLONS BLANCS.

Spectacle théatral: "l'OMBRE" le 10/10/2015

Spectacle mis en scène et interprété par la compagnie de la Lune Bleue

Devant une assemblée assez importante les acteurs ont su nous captiver pendant près de deux heures.

A la fin de la représentation, spectateurs et acteurs ont pu échanger devant le verre de l'amitié.

Pièce de théâtre "INUIT c'est Inoui" le 06/11/2015.

Pièce jouée avec la troupe Haïku accompagnée de participants aux ateliers et dis mots et présentée par la compagnie Ké-Seksa.

Il a pu être réalisé en partenariat avec le Pays Santerre Haute Somme.

L'auteur de ce conte Mme Isabel Alunsolo était présente dans la salle et ravie du succès rencontré.

Grand merci à Dorine qui a été à l'initiative de cette manifestation.

Cérémonie du 11 novembre 2015

La traditionnelle dépose de gerbes par les enfants, a été suivie de la lecture de textes engageant à la paix. Des chants patriotiques exécutés par les élèves entrainés par Marie-Anne BRESOUS institutrice et dirigés par Philippe Levert également musicien et « chef d'orchestre » ont ponctué cette cérémonie.

Toujours plus de participants à cette cérémonie du Souvenir.

L'absence regrettée de M André BUJADINOVIC à qui nous avons pensé pendant cette cérémonie.

Photos disponibles sur notre site : monchy-lagacheinfomairie.fr

Le repas des Aînés 2015 du 11 novembre.

Une belle journée conviviale, un très bon repas, une belle décoration des tables et des musiciens de grande qualité, des chansons entonnées par les participants ont permis d'assurer la réussite de cette journée. Nous avons apprécié les prestations de Patrice qui nous a enchanté avec ses histoires et des chansons picardes.

A cette occasion Patrick DUPONT s'est vu remettre 4 médailles du travail; l'Argent, le Vermeil, l'Or et le Grand Or qui ont ainsi récompensé plus de 40 ans de travail.

La médaille de la fidélité a été remise à notre dernier Ancien Combattant de 39-45 en la personne de Robert TEINIELLE.

Félicitations aux deux récipiendaires.

Photos disponibles sur notre site : monchy-lagacheinfomairie.fr

Concert de Sainte Cécile du 22 novembre 2015

Organisé par l'école de musique du pays hamois , Il nous a permis d'assister à un concert exécuté aavec brio, mélangeant musique classique et musique de variétés.

Des élèves de l'école de musique se sont vu remettre prix et diplômes. Félicitations à eux.

Des auditeurs nombreux ont pu apprécier les différentes prestations.

Téléthon 2015 les mercredi 2, vendredi 4 et samedi 5 décembre 2015.

Le comité des fêtes remercie tous les bénévoles et les participants (judo, zumba et vidéo projection) qui ont animé ce téléthon particulièrement convivial. Des fournisseurs de matière première (lait, oeufs, farine etc) aux préparateurs et cuisiniers des pâtes à crêpes , croque-monsieurs et hot dog , ainsi que les personnes qui ont tenu à rendre les locaux propres après cette animation.

La recette s'est établie à 1015,10 € contre 812,40 € soit une recette supplémentaire de 202,70 € par rapport à 2014 Photos disponibles sur notre site : monchy-lagacheinfomairie.fr

Arbre de Noël 2015 le Vendredi 11 décembre.

Le Père Noël a rendu visite aux enfants de Monchy-Lagache.

En fin de journée les enfants ont pris beaucoup de plaisir à assister et même participer à un spectacle musical.. Un festival de peluches géantes qui ont chanté, dansé sur scène et aussi entrainé spectateurs grands et petits, dans une grande farandole.

Après une collation pour les enfants de la commune, ces derniers ont reçu individuellement un cadeau du père Noël. ainsi que des friandises..

Photos disponibles sur notre site : monchy-lagacheinfomairie.fr

Concert de Noël 2015 en l'église Saint-Pierre le samedi 19 décembre 2015

Le samedi 19 décembre 2015; à 20h30 s'est tenu le traditionnel concert de Noël en l'église St Pierre de Monchy-Lagache.

Un concert instrumental par l'harmonie de Nesle interprétant de la musique sacrée et profane.

Le spectacle s'est terminé au Foyer rural où tous; musiciens et spectateurs ont pu échanger autour de boissons chaudes et de brioches.

Manifestations à Monchy-Lagache Prévisions 2016

Associations	Date	Objet	
Mairie	15/01/2016	Vœux de M le Maire.	
Anciens combattants et Ainés Ruraux	31/01/16	Repas dansant (Foyer rural)	
Comité des fêtes	05/02/16	Théâtre « Échos des tranchées » (Église st Pierre)	
Club de l'Omignon	21/02/16	Loto Quine (Foyer rural)	
Société de chasse	19/03/16	Opération « Somme propre » .	
Association des jeunes	26/03/16	Chasse aux œufs.	
Judo-Club	09/04/16	Repas (Foyer rural)	
Anciens combattants	17/04/16	Congrès Départemental des Anciens Combattants.(Foyer rural)	
Société de chasse	23/04/16	Concours de Belote (Foyer Rural)	
Bibliothèque	05/05//16	Spectacle	
Association parents élèves	18/06/16	Fête des écoles	
Amicale des 2 étangs	Date à préciser	Fête de la Saint-Jean	
Comité des fêtes	25/26/27/ /06/2016	Fête du village	
Club des supporters	28/06/15	Fête du village. Restauration du samedi soir	
Comité des fêtes	13/14/07/16	Fête Nationale	
Comité des fêtes 11/11/16		Banquet des ainés (Foyer rural)	
Comité des fêtes 3et4/12/16		Théléthon	
Comité des fêtes 19/12/16		Arbre de Noël	
Comité des fêtes * déc 201		Concert de Noël	

Etat Civil de l'année 2015

Naissances

TARDIEU Lola Marie Dominique 13 Mars 2015 à PERONNE KAMPFER Léo Eric Eddie 14 Juin 2015 à PERONNE

PINCHON Elisa 12 Septembre 2015 à PERONNE CHANTRELLE Evan 06 Octobre à 2015 à PERONNE

Mariages

PATIN Xavier Alain

DOYEN Périne Thérèse Simone Le 06 juin 2015

Decès et Inhumations

QUESTE Odile Marie Elisabeth 06 Janvier 2015 à MONCHY-LACHE

PERRAZI Bernardo 05 Février 2015 à HAM

STEMPNIAK Michel 13 Février 2015 à SALOUEL

CORNILLET Michel 30 Mars 2015 à SAINT-QUENTIN
DELCROIX Roger Lucien 27 Juin 2015 à SAINT-QUENTIN

WESOLOWSKI Michel Christian 30 Juin 2015 à PERONNE REGLAIN Lucien Maurice 07 Juillet 2015 à PERONNE

COMMONT Bernadette Marie-Thérèse 11 Juillet 2015 à HAM

BARÉ Daniel Francis Michel 29 Septembre 2015 à PERONNE

VANHOEGAERDEN Elisabeth Marguerite Marie- 14 Novembre 2015 à SAINT-QUENTIN

Louise

BUJADINOVIC André Yvon 17 Novembre 2015 à SAINT-QUENTIN

DEFEVER Patrick Christian Maurice Alidor 22 Novembre 2015 à SAINT-QUENTIN

JUDO CLUB DE MONCHY-LAGACHE

La saison 2014/2015 a été encore une fois marquée par la baisse du nombre de nos licenciés. En effet nous n'avons compté que 46 adhérents

(contre 60 en 2013/2014).

Nos licenciés sont très jeunes (85% ont moins de 18 ans.)

Catégories	Nombre
Mini mini poussin (2009/2010)	7
Mini poussin (2007/2008)	6
Poussin (2005/2006)	9
Benjamin (2003/2004)	8
Minime (2001/2002)	3
Cadet (1998/1999/2000)	5
Junior (1995/1996/1997)	1
Senior (1994 et avant)	7
total	46

Ils représentent 13 communes différentes

Communes	Nombre
Monchy-Lagache	14
Cartigny	10
Entrées-Mons	2
Bernes	1
Matigny	1
Pargny	5
Epehy	1
Ennemain	2
Morchain	2
Hancourt	2
Ham	3
Rumigny	1
Sancourt	1
Total	46

En 2015, la baisse du nombre de licenciés nous a fait renoncer à organiser notre traditionnel interclubs du mois de janvier. Pour les mêmes raisons, il n'aura pas lieu non plus en 2016.

Par contre, les 2 autres événements qui ponctuent la saison ont bien eu lieu.

Fête: Le samedi 2 Mai 2015, nous étions nombreux à assister à la démonstration de judo suivie d'un repas.

Téléthon: l'entraînement du 2 décembre dernier, avec participation des parents et vente de crêpes a permis de récolter **312 euros** au profit de l'AFM.

Pour rappel, les entraînements menés par Patrick MISTRAL ont lieu le mercredi au Foyer Rural en 3 groupes :

1er groupe: 17h30 / 18h30 (4 à 7/8 ans) 2ème groupe: 18h30/ 19h30 (8 à 11/12 ans) 3ème groupe: 19h30 / 20h45 (ados/adultes)

La Présidente Agnès RICHY

Membres du comité directeur de l'association :

Présidente: Agnès RICHY

Trésorier: Joël RICHY

Secrétaire: Christelle BLERIOT

Secrétaire adjointe: Corinne COSTAS

Membres:

Sabine CORROYER
Fabienne GOURDIN.
Océane MAROTTE
Freddy MONNANTEUIL
Bruno RICHY
Pierre RICHY
Thierry TRIBOUILLOY
Évelyne VANDEROSIERE

TENNIS CLUB

ANIMATIONS

PORTE OUVERTE / DECOUVERTE

Ouvert à tous Prêt de raquettes Samedi 09 avril de 14h à 17h

STAGES DE TENNIS

Pour les jeunes de 5 à 18 ans du débutant au joueur confirmé. Du 11 au 15 avril après midi et 2ème quinzaine d'août. 25€ par stage

COURS Dames, Messieurs du débutant au joueur confirmé à partir du 18 avril à 19h30 en semaine

TOURNOI DE DOUBLES SURPRISES

Intergénérations le vendredi 2 septembre à partir de 17h00 barbecue à 19h00



TARIFS (2016)

Les tarifs comprennent l'adhésion au club et la licence FFT.

Adultes

44€ pour le 1er adulte de la famille 38€ pour le 2ème adulte 32€ pour le 3ème adulte

Jeunes (-18ans) : 18€

Les inscriptions au club et les tickets horaires (3€) sont à prendre chez : Hervé Dujardin (trésorier)

Renseignements et inscriptions stages :

J-Baptiste Gru (président)
Florence Pinchon (secrétaire)
T 03 22 85 69 63 - 03 22 85 53 50
ou tennisclubmonchy@gmail.com

Bibliothèque-Médiathèque-Picardie en ligne-PIJ Monchy- Lagache

Nous vous présentons tous nos vœux pour l'année 2016!!!!

Les enfants et les adultes ont fait de très belles rencontres avec des auteurs cette année !!!! Et tout cela grâce à nos partenaires : Le pays Santerre haute Somme, la Bibliothèque départementale de la Somme, l'Office Culturel de Brouchy ainsi que la Commune de Monchy-Lagache.





Olivier Cariat: contes chez les voisins

Isabel Asunsolo: Haïku



Cécile Eleouet: création Kamishibaï: CM1/CM2

Barroux : école Maternelle

Barroux: Atelier Bambins + tout public



Prochaines dates à retenir : 5 Février : Spectacle « Echos des tranchées » à l'Eglise.

5 Mai : Contes en Pays

L'adhésion en 2016 n'a pas changé: 2 euros l'année et gratuite pour les moins de 18 ans.

Rappel des services de notre Bibliothèque:

* Emprunts de: Romans adulte et jeunesse, romans audio adulte et jeunesse, livres documentaires, mangas jeunesse, albums jeunesse, BD adulte et jeunesse, CD musicaux.

Nouveautés depuis peu: DVD film et documentaire.

- * Presse en ligne gratuite: consultable chez vous ou dans notre Bibliothèque.
- *Médiathèque Numérique : Vidéo à la demande
- * Diverses animations et ateliers vous sont proposés régulièrement et gratuitement.
- * Atelier Bambins: le Mercredi de 14h à 15h.
- * Atelier juniors: le mercredi de 15h à 18h

Rappel des services de Picardie en ligne:

- * Cours informatique gratuit.
- * Divers Ateliers: photos, créations, Stop Motion
- * Pôle Emploi: aide à la création d'un CV, d'une lettre de motivation, à la consultation du site de Pôle Emploi, impression de documents.
- * Point Information Jeunesse: Documentations, l'organisation des études, les métiers, l'emploi, la formation, la vie pratique, les loisirs, sport et vacances, les études et/ou le travail à l'étranger.
- * Impressions: noir et blanc (10 centimes), couleur (20 centimes)

Rappel des horaires:

Mardi: 11h-12h (sur rendez-vous) et de 13h30 à 16h30

Mercredi: 9h-12h et de 14h-18h

Jeudi: 14h18h Samedi: 9h-12h

Je vous souhaite encore une très bonne année 2016, et n'hésitez pas à communiquer ces informations autour de vous.

Dorine Gulrich : Animatrice de la Bibliothèque

Rappel Il est possible à tout administré de notre commune qui le souhaite d'obtenir un rendezvous avec M le Maire ou un de ses adjoints

(formuler votre demande auprès du secrétariat de mairie.)

SOCIETE DE CHASSE MONCHY-LAGACHE

La société de chasse vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2016

Notre société remercie la municipalité qui nous laisse chasser dans le marais pour assouvir notre passion

Composition du bureau:

Président : Dominique RIGOLIN Vice président : Sébastien DOUAI

Trésorier : Patrice VANDEROSIREN

Secrétaire: Régis CARON

Nous sommes actuellement 15 chasseurs nombre maxi prévu dans nos statuts. La priorité est donnée aux chasseurs qui sont propriétaires, ou locataires dans notre commune. Les nouveaux adhérents doivent envoyer par courrier leur candidature avant la fin juin.

Nous participons encore cette année à l'opération « Somme propre »rendez vous le 19 mars à 9h au chalet Primevère . Tous les amoureux de la nature sont les bienvenus

Organisation d'un tournoi de belote le : 23 Avril 2016

Bonne année à tous

Le Président





Chasse dans les marais

Chasses aux renards

Le Regroupement Pédagogique Concentré (RPC) un projet qui avance.

Depuis plusieurs années, les élus du secteur, ont pris conscience des difficultés toujours grandissantes à gérer l'organisation scolaire du fait de la baisse chronique des effectifs et de nouvelles normes mises en place notamment la perspective de la loi Handicap.

Une première réponse a été apportée dès 2011 en créant deux nouveaux RPI sur la base des quatre existants mais cela n'a pas suffi a endigué la chute des effectifs et ne permet pas de répondre efficacement à la réforme des rythmes scolaires. La nécessité de réaliser une nouvelle structure est devenue une évidence et le projet de créer un RPC s'est imposé.

Un RPC un projet de longue haleine : un programme en trois phases alternant avec des consultations des conseils municipaux pour validation et complété par des visites de sites déjà opérationnels!

La difficulté première est qu'aucune structure n'existe pour servir de support pour une telle entreprise.

Les communes doivent donc travailler par conventionnement et délégation de maîtrise d'ouvrage à l'une d'entre-elles.

En 2013 débute la première phase qui réunit les communes impactées par le projet sous la maîtrise d'ouvrage déléguée à la commune d'OFFOY. Une étude est confiée à MTH INGENIERIE avec pour mission d'établir un diagnostique de l'existant, évaluer les besoins et envisager une nouvelle carte scolaire.

Les conclusions de l'étude ont permis de s'orienter vers le projet de construction d'un RPC au nord du canton regroupant 10 communes avec deux sites potentiels MONCHY-LAGACHE et CROIX-MOLIGNEAUX.

La deuxième phase est ensuite engagée sous la maîtrise d'ouvrage déléguée à la commune de MONCHY-LAGACHE et une étude de programmation technique et architecturale est confiée à DIVERSCITES avec pour mission d'étudier notamment les deux sites potentiels d'implantation et établir un chiffrage détaillé des investissements à entreprendre ainsi que du coût global de l'opération.

Les conclusions de l'étude ont permis de retenir le site de MONCHY LAGACHE avec un dimensionnement du RPC à 9 classes : 3 classes maternelles, 5 classes primaires et potentiellement une Clis (classe d'adaptation)

Ces conclusions tiennent compte du départ de VOYENNES vers NESLE, de OFFOY, SANCOURT et DOUILLY vers HAM.

ATHIES, DEVISE et ENNEMAIN ne confirment pas leur participation à ce jour.

Cette phase s'est achevée fin 2015 avec le retour des communes vers leurs conseils municipaux pour approuver :

- L'opération de construction
- Le plan de financement prévisionnel à ce jour :Le montant total de l'opération est estimé à 3 840 000€ subventionné à hauteur de 1 500 000€ par l'état,la région et le département, complété par une dotation de la CCPH de 618 000€ ce qui laissera à la charge des communes 1 200 000€ après une récupération de TVA de l'ordre de 530 000€.
- La délégation de maîtrise d'ouvrage à MONCHY-LAGACHE pour sélectionner l'architecte maître d'œuvre et demander les subventions d'investissement possibles
- -La constitution d'un syndicat de communes d'investissement.

En novembre 2015, la CCPH a accepté de soutenir les communes par le portage de l'ingénierie, la dotation du fonds de concours de 618 000 € et une avance remboursable, non productrice d'intérêt, d'un montant égal à 100 % du besoin d'auto-financement des communes desservies par le RPC à rembourser sur 25 ans par le syndicat porteur de l'investissement et du fonctionnement.

Il convient de souligner, le soutien important de la CCPH au projet. Outre son assistance technique c'est l'apport financier qu'elle offre qui sécurise l'opération financière.

La troisième et dernière phase va commencer sous la maître d'ouvrage déléguée à la commune de MONCHY-LAGACHE et subdélégation à la CCPH selon ce calendrier prévisionnel :

Janvier 2016 : lancement de la consultation pour sélectionner l'équipe de maîtrise d'œuvre avec le concours de la CCPH. Mars 2016 : sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

2016 : Etude du projet de construction, dépôt du Permis de construire, lancement de la consultation des entreprises.

2016/2017: création du Syndicat scolaire d'investissement et de fonctionnement du nord du pays hamois

2017 : début des travaux de construction.

Pour une ouverture programmée de l'établissement en septembre 2018

Des projets qui ont le vent en poupe

Le début d'année, période de vœux, est aussi propice aux bilans et alors que va s'achever le premier tiers de ce mandat, le moment est venu de faire le point sur les projets majeurs en cours : RPC, lotissement, sécurisation routière au sein du village.

Il convient de souligner que ces projets sont étroitement liés et complémentaires, ils ont pour vocation de redynamiser notre village. Ils sont aussi conformes aux engagements pris par vos élus.

La difficulté de communiquer sur ces sujets, sans donner l'impression de cacher quoique ce soit, est qu'ils sont en constante évolution, leur étude demande du temps et de la détermination, les consultations sont nombreuses et les difficultés administratives fréquentes. Il convient de souligner l'implication et l'efficacité notre secrétaire de mairie pour suivre les dossiers, son travail nous est précieux.

- Les travaux de sécurisation routière vont entrer dans une phase active. Confiés à l'entreprise RAMERY, ils vont démarrer début février pour la signalisation et seront poursuivis par le gros œuvre durant les vacances scolaires de février afin de ne pas perturber le transport scolaire.
- Le projet de lotissement fait l'objet d'une étude de faisabilité par le cabinet DIVERSCITES également retenu pour le RPC, ce qui donne de la cohérence à l'ensemble.Un premier scénario nous a été présenté et validé comme base de travail pour un chiffrage de l'ensemble. La priorité est de déterminer les liaisons qui desserviront le nouveau quartier et le RPC. La desserte routière de l'ensemble s'effectuera via les accès rue du Cimetière vers la rue des Bovines par une voie à sens unique qui constituera la desserte principale du quartier et sera accompagnée d'une voie douce pour les piétons. Les développements du projet seront étudiés début février avec le cabinet DIVERCITES.
- Le projet de RPC va entrer dans sa dernière phase qui détermine le programme final de construction.

(voir l'article plus détaillé)

L'équipe municipale est plus que jamais motivée pour voir aboutir ces réalisations conformes aux engagements pris en 2014. Formulons un dernier voeu et souhaitons que des vents contraires ne viennent pas ralentir leur progression.

Information de dernière minute pour l'UNICEF.

L'UNICEF mène des actions d'éducation, d'information et de plaidoyer dans les domaines liés à l'enfance. Il a pour mission d'informer le public français sur les problèmes des enfants dans les pays en voie de développement .

L'UNICEF France, association régie par la loi de 1901 et reconnue d'utilité publique, déclare vouloir entreprendre une campagne d'information auprès du grand public à MONCHY-LAGACHE du 08 au 27 Février 2016 à raison de 3 jours maximum sur cette période.

Une équipe, clairement identifiée par un badge et des vêtements aux couleurs de l'UNICEF, ira à la rencontre des personnes à leur domicile aux horaires prévus à cet effet entre 12h et 20 h afin d'obtenir de nouvelles adhésions.

Cette campagne n'implique en aucun cas la collecte d'argent en espèces ou en chèque. Aucune forme de quête.

Les personnes ne seront pas abordées sur la voie publique et aucun prospectus ne sera déposé.